Mission

FRC.1
9024
Case
FRC
16853

CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

A MES COLLÈGUES,

Et au Souverain, le Peuple.

TOME PREMIER.

Le 25 Frimaire, l'an second de la République une, & indivisible.

IMPRIMÉ PAR DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE.

CUSSET, du département de Rhône & Loire.

CITOYENS MES COLLÈGUES, & vous souverain, LE PEUPLE, lisez un millième de mes crimes, qui sont les auteurs de tant de persécutions & de calomnies.

UN systême pervers & constamment suivi depuis l'aurore de la liberté, est celui de décrier, calomnier, emprisonner & assassiner les vrais défenseurs de la

THE NEWBERRY
LIBRARY

Rapport.

patrie. Les Montagnards ont purgé le marais, anéanti le directoire de la Vendée, fait baiffer la tête aux tyrans; mais tout en la baiffant ils ont endoffé le coftume républicain, & pris le mafque odieux de l'hypocrifie : c'eft fous ce voile qu'ils cachent le fiel qu'ils diftillent & le dard italien qu'ils font jouer contre les patriotes les plus purs; c'eft ainfi que moi auffi j'ai été déja défigné dans ma miffion, tyrannifé, perfécuté, calomnié & dénoncé. La perte de la Montagne eft jurée; mais les Montagnards, accoutumés à braver les tempêtes, anéantiront cette hydre renaiffante, &, en rempliffant leurs devoirs fauveront leur patrie. Je ne donnerai qu'une idée très-foible de ce que j'ai fait pour mériter tant de perfécutions.

J'arrivai à Verdun, où j'appris que le peuple devoit fe foulever fur les quatre heures pour s'oppofer à l'inftallation d'un maire déja défigné, que le diftrict devoit nommer; le maire & le diftrict étoient également odieux au peuple : déja un mouvement fe faifoit fentir; je me hâtai de me rendre à la municipalité, où une partie du peuple me fuivit; je le confultai, & m'apperçus que fes réclamations étoient juftes : pour m'en affurer davantage, je convoquai la fociété populaire, où tout le peuple fut invité; ce fut là qu'il émit fon voeu en annonçant que nulle puiffance n'avoit le droit de lui enlever fa fouveraineté, que la loi vouloit que le maire fût élu en affemblée primaire, qu'il la réclamoit; il annonce de plus que le diftrict avoit perdu leur confiance. Je me trouvois donc entre la loi, de juftes réclamations & un arrêté de mes collègues; il falloit que tout fût refpecté, & je m'en acquittai en laiffant le premier officier-municipal exercer les fonctions de maire jufqu'à ce qu'il en eût été autrement ordonné. Le peuple fe retira fatisfait, & chanta la Montagne.

Je ne regardois pas, comme quelqu'un l'a prétendu, si j'étois dans le département où la Convention m'envoyoit; je m'informai seulement si je pouvois être utile à ma patrie : je visitai les magasins de tout genre, et confisquai quelques mille paires de souliers & bas, dont j'envoyai l'échantillon à la Convention & aux Jacobins. Le soir je me rendis à la société populaire, où il régnoit deux partis; je montai à la tribune; j'y prêchai la fraternité, l'union : ce langage, qui se fait si aisément sentir aux ames pures, les porta à s'entre-embrasser en se jurant amitié éternelle. C'est ainsi que cette heureuse journée pour moi se termina.

Le lendemain je me rendis à Metz, près de mes collègues, dont je partageai les travaux. Quelques jours s'écoulèrent, & deux partirent à l'armée, & moi à Thionville où la famine se faisoit sentir; l'on étoit obligé, pour sustenter le citoyen, de s'approvisionner au dépôt nécessaire en cas de siège; aucun grain n'avoit depuis long-temps paru sur les marchés; touché d'une situation si déplorable, j'assemblai les corps administratifs, à qui je proposai les moyens de requisition, ce qui fut adopté, & deux heures après je partis accompagné d'un membre du district qui dirigeoit ma marche. L'ennemi se prépara à nous disputer cette précieuse denrée. Je me rappellai que la Convention avoit mis à mon côté une plume de fer avec laquelle je devois écrire dans le sang autrichien; plein de cette grande vérité, bientôt ils apprirent que 30 cavaliers, 5 hussards, moi & une compagnie de grenadiers savoient enlever le bled à la barbe de trois cents esclaves à cheval & deux cents à pieds. Enfin aucun repos que Thionville ne fût à sa hauteur d'état de siège : les intervalles furent remplis à visiter les magasins de tout genre, la situation de la place, la

force de la poudre, la quantité de mitrailles & boulets que je mesurai pour reconnoître s'ils étoient de calibre ; je me portai dans les hôpitaux sédentaires & ambulans; je me glissai sous la tente du fidèle soldat, qui m'éclaira sur la conduite de ses supérieurs; & lorsque j'eus reconnu ce qu'il y avoit de bons jusqu'au lieutenant, je les assemblai pour m'instruire du surplus; alors parfaitement instruit, je fis avec connoissance de cause une liste que j'envoyai au comité de salut public qui y fit droit : par ce moyen j'éliminai cette horde sacrilège qui veut encore assassiner notre liberté. Cela finî, je fis faire des tentures aux fins que nos braves défenseurs puissent coucher dans des draps secs, je créai un hôpital pour les galeux, une école de chirurgie si utile à l'humanité; j'organisai une compagnie d'arquebusiers, une de canonniers, une de pompiers, & j'établis une compagnie de travailleurs infiniment précieuse à la république, dans une place telle que celle de Thionville.

Mes visites m'apprirent que je pouvois placer des moulins sous des voûtes à l'épreuve de la bombe, ce que je fis exécuter. J'allois en faire construire deux autres, ce qui auroit suffi pour la mouture de la garnison & des citoyens en cas de siège.

Les affûts des batteries dépérissoient, je les fis mettre en couleur pour les garantir des injures du temps : mais ce qu'il étoit important de rétablir dans Thionville, c'étoit la paix & l'union qui en étoient bannies; il falloit relever une société qui étoit éteinte; j'assemblai le peuple, je remplis mon devoir, & aux accens de la vérité tout se rallia sous l'étendart de la fraternité. Un comité de surveillance troubla de nouveau l'ordre, trois fois il fut changé, ainsi que la société populaire, & j'ai emporté avec moi la douce satisfaction de laisser à Thionville une excellente so-

ciété & un bon comité de ſurveillance; le peuple y eſt doux & bon, il aime ſincèrement la liberté, il eſt digne d'en jouir.

Pendant ce laps de temps d'autres ſcènes ſe paſſoient; ici, un noyau de nouvelle Vendée; là, le fanatiſme qui triomphoit; de l'autre côté, les ſatellites des tyrans qui déſoloient la campagne; il falloit remédier à tout, & j'ai été aſſez heureux pour y réuſſir.

Je commençai par les fanatiques, & d'un coup de filet j'en fis enlever vingt-neuf à Zency; mais ne voulant pas que la Nation fût dupe, je les fis nourrir par l'ariſtocratie de l'endroit: je me portai enſuite ſur Sierck, théâtre des cruautés de nos ennemis, ils y paroiſſoient ſans ceſſe; mais moi à la tête, & non à la queue, de mes braves frères d'armes, ils en étoient conſtamment chaſſés. Il n'étoit pas moins vrai que les citoyens des campagnes avoient cruellement à ſouffrir de tous les pillages; je penſois, pour arrêter de tels brigandages, qu'il falloit écrire aux généraux ennemis. Je le fis; mais je ne réuſſis pas. Je m'apperçus que la meilleure morale étoit de ſe bien battre & d'aller prendre notre revanche en leur pays. Pour faciliter nos opérations, je fis ouvrir devant Sierck la terre juſque dans la Moſelle, & bientôt ces vils eſclaves apprirent que les Républicains ſont au-deſſus d'eux en tout ce qu'ils veulent entreprendre. Nous fîmes du butin & leur enlevâmes un de leurs prêtres, pièce précieuſe pour les criminels; auſſi le général le réclama-t-il avec inſtance, & ce poiſon ne leur fut rendu qu'en échange de deux excellens patriotes qu'on nous avoit enlevés: dès cet inſtant ils n'osèrent plus ravager le territoire de la République. Il reſtoit le noyau de la Vendée; à trois heures j'en fus prévenu, à neuf heures je partis, & à l'aube du jour

j'étois avec le bataillon du Lot à la lisière des bois de Moyeure. Des efforts dignes de Républicains nous firent surmonter les obstacles d'un bois épais, & nous apperçûmes des cabanes tellement habitées, qu'elles étoient meublées ; l'on y trouva quelques papiers de l'ancien régime, des souliers de femmes. Nous ne pûmes joindre les brigands, à qui nos efforts laissèrent le temps de prévenir notre arrivée. J'allouai les meubles à mes braves camarades d'armes, & je fis mettre le feu aux immeubles. Je m'y portai depuis en tapinois avec peu du monde, ce qui les a tenus en échec jusqu'à ce jour ; mais ce dont je vous préviens, c'est que ce rassemblement n'est point dissipé ; j'en ai laissé des preuves vivantes à Thionville. Ce n'est pas là où se bornoient les maux qui désoloient cette frontière. Ces gros fermiers qui par mes réquisitions avoient apporté leurs bleds aux magasins de Thionville, n'avoient reçu pour paiement que du papier, qu'ils regardent comme rien ; ils se promirent bien de porter cette denrée precieuse à l'ennemi, qui avoit ordre du roi de Prusse de la payer tout ce qu'on voudroit : aussi la famine se fit-elle promptement sentir ; il s'agissoit d'étouffer ce monstre dès sa naissance par de nouvelles réquisitions, & fournir des bras pour battre en grange. Tous ces objets furent remplis. Le peuple de ces contrées ne savoit pas ce que vouloit dire le mot révolution, il falloit le lui apprendre. Je m'associai un patriote allemand, & à tour de rôle nous occupâmes la tribune de toutes les églises de cette frontière. Nous apprîmes au peuple de quel bonheur l'on jouissoit lorsqu'on étoit libre ; que ses intérêts particuliers étoient intimement liés au bien général ; nous lui apprîmes encore l'urgence de se lever en masse pour exterminer promptement les tyrans. Enfin nous fûmes assez heureux de les trouver tous debout à

l'approche des ennemis, qui fuirent devant eux comme des lâches. Dans cette heureuse tournée je fixai mes regards sur les usines nationales, j'y trouvai une infinité d'abus que je fis disparoître ; mais ce qui me frappa le plus, fut le temps que ces précieux ouvriers perdoient à chercher leurs subsistances, ce qui préjudicioit infiniment à la chose publique : je jugeai donc qu'il étoit de l'intérêt de la Nation de créer des magasins à bled près les usines nationales, ce que j'effectuai, & conservai tous ceux qui devoient partir pour la première requisition. L'assurance d'avoir du pain nous procura une si grande quantité d'ouvriers, que maintenant les forges vont jour & nuit, & préparent l'anéantissement de la tyrannie. La mitraille manquoit à Thionville ; j'en fis en peu de temps conduire neuf voitures, ce qui le mit presque à sa hauteur de siége. Des cris de douleur se font entendre des prisons. Voler au secours de l'innocent opprimé n'est que remplir son devoir. Mais ne pouvant être par-tout, j'ai nommé une commission de députés des assemblées primaires, corps judiciaires, administratifs & conseils de guerre, qui, après leur rapport, m'apprirent que l'aristocratie faisoit gémir dans les fers des patriotes ; ces derniers furent élargis & les autres punis. Je continuai mes visites : chaque pas offroit une douleur, & difficilement le bonheur de la tarir. Des défenseurs de la patrie gémissoient dans les hôpitaux ; des femmes, accablées d'enfans, ne pouvoient plus suivre leurs époux éloignés de leur municipalité, & périssoient d'inanition, ainsi que leur progéniture ; les uns réclamoient la loi qui récompense les fidèles défenseurs de la patrie, les autres réclamoient la justice nationale ; la loi s'opposoit d'un côté, un arrêté de l'autre. Bientôt la loi de nature parlant plus haut, je

rompis de tels liens; & fous l'infpection d'un comité de fanté, le défenfeur put jouir en paix de bienfaits de la Nation, & les femmes furent fecourues jufqu'au lieu de leur réfidence; en cela je me perfuade n'avoir fait que prévenir les intentions pures d'un peuple libre & généreux. Quand je fuis parti de Thionville, la famine fe faifoit fentir plus fort que jamais; il falloit obéir, mais remédier à ce fléau. Je fis affembler les corps adminiftratifs, les maires des chef-lieux & tous les juges-de paix, que je chargeai de faire approvifionner les marchés, d'occuper, conjointement avec les patriotes, la trib ne de toutes les églifes, au moins le jour de repos, fauf à être regardés comme fufpects; la fociété de Thionville fut tenue de fe porter par-tout pour fecourir les patriotes opprimés. Le procès-verbal fut dreffé; tous l'ont figné, & finalement j'ai autant fait de clubs qu'il y a d'églifes fur la frontière.

Procès verbal du 7 juillet fait à Verdun, contenant trois grandes colonnes, portant remercîment au citoyen Cuffet, député du département de Rhône & Loire, & commiffaire à l'armée de la Mofelle, de la paix & de l'ordre qu'il avoit ramené dans Verdun prêt à fe foulever.

Extrait des regiftres des délibérations du greffe de la commune de Sierck.

L'an 2 de la République françaife, le 23 août 1793.

Le confeil général de la commune de Sierck convoqué & affemblé à la maifon commune, le procureur en icelle a dit: Qu'il eft bien défagréable de fe voir inquiéter auffi fréquemment dans l'attente

d'une incurſion de l'ennemi dans le territoire, ſans pouvoir eſpérer d'être défendu par les troupes françaiſes qui ont été envoyées en cette place pour y tenir garniſon; que la vérité de cette allégation ſe trouve dans la conduite qu'elles ont tenue cejourd'hui ſur les premiers bruits mal fondés, que quinze cents ennemis avoient pris poſte au village de Pelling, diſtance de cinq quarts de lieue de la ville de Sierck; que, ſans attendre la confirmation d'une nouvelle inventée par les ennemis de l'intérieur, cette garniſon a pris la fuite, a abandonné ſon poſte & a laiſſé les citoyens expoſés à la cruauté des eſclaves des deſpotes coaliſés, dans la ſuppoſition que le nombre exiſtât tel qu'il avoit été en exagération annoncé; que, ſous tous les rapports, les propriétés, la vie même des ſeuls républicains de Sierck étoient expoſées journellement; que ſi l'on avoit l'intention de conſidérer le poſte comme important, il étoit naturel d'envoyer, pour le faire reſpecter, une force plus impoſante; que les deux compagnies d'infanterie ſuffiſent à peine pour conſerver les ouvrages importans que l'on vient d'y conſtruire, & dont l'effet tendoit à rendre la place plus difficile à être envahie par l'ennemi; que la fuite de la garniſon de Sierck a contraint les citoyens à abandonner leurs domiciles, les uns à ſe réfugier dans les forêts voiſines, & les autres à demander des ſecours dans la ville de Thionville; qu'enfin la déſolation étoit ſi grande, que tous les individus ſe rappelant encore des maux dont ils ont été accablés l'année dernière, lors de l'invaſion du territoire, ſe ſont empreſſés de démeubler leurs maiſons, d'enlever leurs beſtiaux.

Que le citoyen Cuſſet, repréſentant du peuple à l'armée de la Moſelle, inſtruit des malheurs dont la ville de Sierck paroiſſoit menacée, s'eſt empreſſé

à rallier la garnifon de Sierck, lui faire reprendre fon pofte & diffiper les inquiétudes fondées que cette fuite précipitée avoit caufées ; que s'il ne s'étoit empreffé à étendre fes follicitudes fur les citoyens de cette ville, à ranimer le zèle de cette garnifon, les efprits n'euffent pas été raffermis, & le trouble dans les familles fe fût propagé au point de la voir ifolée.

Le procureur de la commune a, en conféquence, requis à ce qu'on votât des remerciemens au zèle du citoyen repréfentant du peuple, tant à l'égard des foins qu'il a pris dans cette fâcheufe circonftance, qu'à caufe des difcours républicains qu'il a tenus dans l'églife des ci-devant récollets de cette ville, en préfence de toute la commune réunie, dans le deffein de réchauffer le patriotifme ; qu'invitation fût faite à la Convention nationale d'envoyer à la ville de Sierck une force au moins impofante pour, fous la furveillance du citoyen Cuffet, déjouer les trames perfides des ennemis intérieurs & chaffer ceux de l'extérieur qui oferoient encore fouiller le territoire.

Le confeil-général de la commune faifant droit fur les réquifitions fondées de fon procureur,

Arrête qu'elles feront exécutées felon leur forme & teneur ; que copie de la préfente délibération fera de fuite envoyée à la Convention nationale, & pareille au citoyen Cuffet, pour lui témoigner fa reconnoiffance pour les bons offices qu'il a bien voulu prêter aux citoyens de la ville de Sierck, comme à ceux de toute la frontière, qui lui doit fous fa fauvegarde, dans fes magafins à Thionville, la rentrée des grains qui leur appartiennent, & qu'il a fauvés du pillage de l'ennemi.

Signé, J. H. Haas, maire ; Dunots, Terver, Jolivall, Nicolas Grégoire ; Scharsb, procureur de la commune ; Bettinger, Trinckler, Henrich, Lecavelier,

Frédérisch, Muller, Jean Tailleur, François Boller, Martin Scherck, & Pauly, *secretaire.*

Signé, PAULY, *secrétaire.*

Extrait des regiſtres des délibérations du conſeil du diſtrict de Thionville, du 7 août 1793, l'an 2 de la République françaiſe une & indiviſible.

La réunion des ſections de la ville de Thionville convoquée en l'égliſe paroiſſiale, à l'effet de procéder à la rénovation du comité de ſurveillance, voulue par la loi du mois de mars dernier; un membre eſt monté à la tribune & a dit qu'une place auſſi importante pour la République entière ſe voyoit heureuſe de contenir dans ſon ſein le repréſentant du peuple Cuſſet; que ſa préſence ſingulièrement néceſſaire, ſes exhortations patriotiques ranimoient le zèle des citoyens, preſqu'anéanti au moment où ils apprirent la priſe de Mayence & de deux autres villes de la République;

Que depuis ſa réſidence à Thionville, l'empreſſement qu'il a mis à ſeconder de ſes conſeils & de ſon pouvoir les corps adminiſtratifs, lui a mérité l'aſſentiment général; que c'eſt à lui que la cité doit le réapproviſionnement des magaſins, par le recenſement qu'il a donné & exécuté lui-même des grains & fourrages qui exiſtoient à l'extrême frontière, leſquels il a eu le courage de faire enlever à la barbe de l'ennemi;

Que le réſultat des délibérations multipliées qu'il prend, eſt tout-à-la-fois conſolant pour la choſe publique, qui ſe maintient parfaitement dans cette partie, quoique l'on craigne l'incurſion de l'ennemi; qu'enfin ce repréſentant, digne de la confiance du

peuple, en eſt chéri, parce qu'il remplit ſes fonctions avec cette dignité qui n'eſt due qu'aux Montagnards.

Le membre a demandé qu'invitation fût faite à la Convention Nationale de conſerver à la ville de Thionville ce repréſentant pur & zélé, tant qu'elle ne ſera hors de criſe, auſſi long-temps qu'elle craindra avec fondement l'envahiſſement du territoire, parce qu'il fait uſage avec énergie des pouvoirs illimités dont il eſt revêtu.

La matière miſe en déliberation, les ſections réunies, bien intimement convaincues de la néceſſité de conſerver dans Thionville une repréſentation digne de la montagne nationale, vivement reconnoiſſantes des ſoins, des travaux pénibles que le citoyen Cuſſet remplit avec tant d'efficacité pour la choſe publique, ſur-tout pour les approviſionnemens que l'on a épuiſés avant ſon arrivée, arrêtent unanimement que la Convention Nationale voudra bien inviter le citoyen Cuſſet à continuer ſes bons offices pour les citoyens de Thionville, à les aider de ſes lumières, promettant les deux ſections de reſter inébranlables avec lui, & de montrer une ſeconde fois que les citoyens qui les compoſent ſont dignes du nom français.

Déliberé en la ſéance dudit jour. *Signé à la minute*, Pelciot, Delapierre, Allard, Joſeph Godchaux, Lécrivaie, Pierre Renard, J. Gerard, Lecdecker, Lepage, Michel, Gelot, Heuon, M. Kleffer, Olivier Fourier, Lauturjon, Dumont Cuvellier, Clavet, Laîné, Variare, Graſſaus, Conſtant, Mathieu Ranquedrl, Veber, Lacroix, Huſſon, Halzen, Rodé l'aîné, Caron; citoyen Degleurier, ſoldat au 81ᵉ régiment; Federſpil, Bernard Sulzey Dinot, Thomas Pacquet, Dutat l'aîné, Jaſmin, Robinet, Aintias God-

chaux, Jomin, Etienne Bazin, Bruyere; Ruhard, sergent; Bertrand, sergent; Traban, St.-Pierre, Jacquet; Chambon, caporal; Huquet, Grié, Rivolet, Cherimet, Philippe, Gauthier, Gerard, Breon, Cailus, Lagoutte, M. Isel, Martin, Margot, Roger, Henri-André-Nicolas Pellet, Pierre Clausener, Nicolas, J. Seller, Pernot, Arnould, Base, Schweitzer. Piquant, Paulin, Brouck, l'Abbée, François Viller, Durand, & quantité d'autres signatures dont le rapport seroit trop long.

Pour copie conforme à l'original déposé au secrétariat du district de Thionville.

DEULONT.

Adresse à la Convention.

Les corps administratifs, judiciaires, militaires, les deux comités de surveillance, & la société populaire de Thionville, réunis aux citoyens juges-de-paix, députés des assemblées primaires, & maires des chefs-lieux des neuf cantons composant l'arrondissement du district de Thionville, assemblés extraordinairement pour délibérer sur l'avis qui leur est revenu qu'en exécution d'un décret de la Convention nationale, par lequel elle avoit jugé, dans sa sagesse, devoir rappeler dans son sein les représentans par elle délégués près les armées, le citoyen Cusset, compris dans ce nombre, se disposoit à abandonner Thionville pour aller renforcer la Montagne, un membre a dit qu'à la vérité le décret de l'exécution duquel il s'agit, avoit été rendu public; mais que les administrateurs ni les administrés de Thionville n'avoient pu se persuader qu'il dût concerner le citoyen Cusset, à la présence duquel les frontières de la République sur plus de quinze lieues

d'efpace, bordées, depuis plus d'un an, des hordes des ennemis extérieurs, doivent leur tranquillité & leur confervation; que les foins, l'activité, le zèle infatigable, la furveillance éclairée & les travaux immenfes dont il n'a ceffé de s'occuper, joints au brûlant patriotifme républicain dont il a déployé toute l'énergie dans l'élévation graduelle des gens de la campagne à la hauteur des circonftances, puifqu'il les a étendus fur tous les objets de confommation journalière, de sûreté publique, d'approvifionnement des magafins, des routes, des forges pour le fervice de l'artillerie, & s'eft porté par-tout où l'ennemi a tenté d'envahir le territoire, à la tête de la troupe & combattant avec elle; qu'ayant fous tous ces titres mérité la reconnoiffance publique, & gagné la confiance due à fes vertus; d'ailleurs fa miffion n'étant pas remplie, puifqu'il lui refte encore à exécuter des opérations dont les projets viennent d'être concertés, il feroit bien intéreffant qu'il plût à la Convention le conferver à cette frontière fi intéreffante; il demande en conféquence qu'il foit pris une délibération pour inviter la Convention de conferver au diftrict de Thionville ce génie tutélaire envoyé du haut de la Montagne, pour qu'il continuât à planer fur fon horizon; la matière mife en délibération; l'affemblée, d'une voix unanime, a émis fon voeu pour obtenir que le citoyen Cuffet, dont la miffion n'eft pas terminée, refte à fon pofte auffi long-temps que les dangers de la patrie fubfifteront, puifqu'il a acquis par fes travaux les connoiffances locales & néceffaires pour la confervation de la place de Thionville, & de la portion du territoire de la République qui en dépend; que fon départ ne ralentiffant cependant pas le zèle des adminiftrateurs ni des adminiftrés, il emporteroit les regrets de tous. L'affemblée fe flatte que la Convention dai-

gnera incliner en faveur de fa demande, d'autant plus qu'elle fait que la ville de Thionville a bien mérité de la patrie l'année dernière, & qu'elle eft difpofée à continuer d'en bien mériter, fur-tout fous les yeux d'un Montagnard qui lui en donne fans ceffe l'exemple : arrête auffi que le citoyen Cuffet fera informé de la démarche de l'affemblée, & invité de fufpendre fon départ jufqu'après que la Convention aura ftatué fur fa demande, & ont tous les membre des corps figné.

Collationné, LUILEAU.

A Yange, 23 brumairee, l'an deux de la République une & indivifibie.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, INDIVISIBILITÉ, AMITIÉ.

A vous, Montagnards, falut & vérité; nous l'aimons comme vous, & nous allons vous la dire.

Dès l'aurore de la Liberté, les patriotes ont été tyrannifés ; un du Mont facré vient d'être dénoncé, & nous devons hommage à la vérité, & nous allons le rendre; tous les fouffignés favent qu'il eft digne d'être appellé montagnard, & ce en raifon de ce qu'il a rempli fes devoirs. Nous ne flagornons perfonne; & fi vous ne nous le laiffez point, envoyez-en deux du mont facré de la Liberté, pour garder une frontière précieufe, tant par fes affinités, que par l'efprit public qui a befoin d'être relevé. D'après nos connoiffances particulières, nous croyons qu'un grand complot eft formé pour créer une nouvelle Vendée; nous le répétons, nous craignons la famine qui commence à fe faire fentir. Celui qui connoît la localité & qui eft entouré de patriotes, eft le citoyen Cuffet, repréfentant du peuple; cependant nous n'avons qu'à demander & obéir. Si dans votre fageffe vous le croyez, comme nous, utile, il faut qu'aux termes de la loi il meure à fon pofte.

Nous ne defcendrons pas aux calomnies portées contre lui, parce que nous croyons qu'il a mérité votre eftime, Montagnards, & que le fiel diftillé contre lui, n'a mérité que vos fages affections & l'aveu de nous tous.

Suivent un grand nombre de fignatures des citoyens de la commune d'Ayange.

Au général Mouffin de Longwy.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Guerre aux faux patriotes.

Sans m'étonner, une lettre adreffée à mes collègues m'eft parvenue; je ne croyois pas trouver en vous un vil calomniateur, c'étoit affez que je vous connuffe fans talens dans une ville de première ligne. Comme j'aime le bien de la République, j'aurai foin de claffer un homme fans probité & lui apprendre que mes collègues aiment la vérité, la valeur, & méprifent & puniffent ceux qui ont bien connoiffance de l'affaffinat prémédité contre ma perfonne; vous ferez les diligences néceffaires pour connoître les trois officiers appellés à cet effet, le tout fur la refponfabilité de votre tête.

Comme le bien de la République m'intéreffe plus que moi, je vous ordonne d'empêcher, par une configne aux poftes, la défertion, que votre devoir vous impofoit, mais que vous avez méconnu. Vous & tous ceux qui veulent le mal feront bientôt punis; c'eft un miroir dans lequel doivent fe voir tous les confpirateurs, l'armée révolutionnaiere eft créée pour eux. Garde à vous, ceux qui vouloient perdre la Liberté; nous fommes ici pour la fauver.

Signé, CUSSET, repréfentant du Peuple.

Beauregard, le 2 frimaire, l'an deux de la République une, indivifible & démocratique.

Aux

Aux administrateurs de Longwy.

Je connois les besoins de votre place. Je vous donne la consolation que je sais mépriser la calomnie & instruire l'ignorance à force de bienfaits ; c'est le devoir que la vertu du peuple m'a imposé ; en conséquence vous ferez partir à l'instant quarante-un chevaux, nuisibles chez vous, & infiniment utiles à la patrie. Vous m'enverrez la probabilité que le sel ne peut être alloué à deux sous dans Longwy, le tout émané de la vérité qui vient au secours de la République. Vous me donnerez aussi le nom de ce commissaire départemental, devenu roi dans sa mission, contre le vœu de ceux qui l'avoient commis ; ce dont il faut qu'il soit puni ; je dis le plus âgé des deux. S'il vous reste quelques observations à me faire pour le bien de la République, marquez-le moi, ou vous êtes condamnables. Si je ne puis y aller, je m'y ferai porter ; c'est ainsi que je punis les hommes qui n'ont que le nom républicain.

Le 25 brimaire. CUSSET, Représentant du peuple.

Tu sais que tu m'as dit : je suis l'ami de Drouet ; on m'a dit où il étoit : je suis prêt à tenir ma parole, & tiens la tienne. Je suis à Beauregard, chez le citoyen Néron. Je t'attends sous douze jours, ou je n'y compte plus, & j'opérerai le bien seul.

Les représentans du peuple, membres du comité de salut public, au citoyen Cusset, représentant du peuple près l'armée de la Moselle.

Paris, le 16 septembre 1793, l'an 2 de la république françoise.

CITOYEN COLLÈGUE,

La Convention a renvoyé au comité de salut public vos deux dépêches du 30 août: les observations que vous faites sur les différentes parties du service seront prises en considération. Nous espérons que votre surveillance préviendra les malheurs que causent sur le territoire de la République les incursions des féroces satellites des tyrans.

Les membres du comité de salut public chargés de la correspondance.

Signé, CARNOT, PRIEUR de la Marne.

Dupin, adjoint au ministre de la guerre, au représentant du peuple à Thionville.

Paris, le 31 août 1793, l'an 2 de la république françaiſe une & indivisible.

Je vous préviens, citoyen, qu'il vient d'être donné les ordres nécessaires pour faire conduire promptement de l'arsenal de Strasbourg à Thionville, 2 mortiers de dix pouces à grande portée, & 200 bombes qui seront tirées des forges des Ardennes.

Le deuxième adjoint du ministre de la guerre, au citoyen Cusset, Représentant du peuple près l'armée de la Moselle.

Paris, le 11 octobre 1793, l'an II de la République une & indivisible.

Le comité de salut public, citoyen, vient de renvoyer au ministre une lettre que vous lui avez adressée le 12 septembre dernier, sur les moyens que vous avez en main de vous procurer des chevaux de l'étranger, si l'on vouloit vous seconder.

Vous annoncez qu'au moyen d'un échange de vin, l'on pourroit en tirer de l'étranger, & que vous connoissez un homme propre à cette entreprise.

Je dois vous prévenir, citoyen, que le comité de salut public n'a pas perdu de vue une affaire aussi importante pour la prospérité des armées de la République; qu'il a été passé des marchés pour se procurer des chevaux de l'étranger, & notamment de la Suisse.

Malgré cela, comme la République éprouve dans ce moment un grand besoin de chevaux, & qu'elle ne pourra jamais en avoir de trop, je vous invite à faire connoître au ministre de la guerre les moyens que vous avez en main pour vous en procurer, ceux qu'il doit employer pour vous seconder, enfin la personne que vous jugez propre à cette entreprise.

Il seroit possible de passer avec elle un marché qui pourroit être avantageux à la République, & même d'obtenir la permission ou une loi qui permît l'échange du vin pour des chevaux, comme vous l'annoncez dans votre lettre; ce qui épargneroit beaucoup de numéraire.

Enfin, le ministre saisira toujours tous les moyens

qui pourront être utiles à la chose publique, pourvu qu'on veuille les lui indiquer, ou se concerter avec lui pour les trouver.

D'AUBIGNI.

Institution sainte de la liberté.

Les juges-de-paix, maire, officiers municipaux du district de Thionville, seront tenus, sauf à être regardés comme suspects, de s'unir aux patriotes de chaque canton, & d'occuper tous les jours de repos au moins, dans les églises, la chaire de mensonge & d'hypocrisie, & la convertir en celle de la vérité & de l'humanité; d'y prêcher l'évangile de la liberté, les bienfaits de la révolution, le bonheur d'avoir une République, la nécessité d'en maintenir l'indivisibilité, les rapprocher des horreurs de la tyrannie qui les attend s'ils trahissent la cause du peuple, leur apprendre à aimer leurs semblables, à mépriser les richesses autant que les tyrans. La société populaire de Thionville est tenue de nommer des commissaires dans son sein, tant pour se transporter dans les cantons où les patriotes seront persécutés, que pour aider à ceux qui se trouveront trop foibles pour lutter contre l'aristocratie. Cet engagement sera signé par tous, & 1,200 exemplaires seront imprimés : savoir, six cents en allemand & les autres en français, qui seront envoyés aux sociétés populaires. Tous ont signé.

CUSSET, Représentant du peuple.

Le Représentant du peuple près l'armée de la Moselle, au payeur-général de la Moselle.

Je me suis mis en mesure pour procurer des chevaux à la République, & j'ai donné ordre au citoyen Guiot,

payeur directionnaire de cette place, d'en faire l'acquittement; ce qu'il a fait jusqu'à ce jour; mais la pénurie des finances où il se trouve, le met hors d'état d'en poursuivre l'acquittement; ce qui causeroit à la République une perte irréparable. En conséquence, vous voudrez bien lui faire un dépôt de cent mille écus, & 12,000 liv. en numéraire, & ce, en raison de ce qu'il arrive quelquefois que nous avons pour quinze louis en argent, ce que nous payons quinze à dix-huit cents livres en papier; ces grands motifs feront sans doute que vous ne laisserez en souffrance le citoyen Guiot, qui veut bien faire une avance d'environ 34,000 liv, que vous voudrez bien lui remplacer au plutôt possible, afin que le prêt du soldat n'en souffre pas.

Le 26 frimaire. Cusset, Représentant du peuple.

Le payeur-général de l'armée de la Moselle, au citoyen Cusset, représentant du peuple près de la même armée.

Metz, le 30 brumaire, l'an 2 de la république française une & indivisible, à 7 heures du soir.

Je reçois à l'instant, citoyen, votre lettre de ce jour, par laquelle vous m'ordonnez de verser dans la caisse du citoyen Guyot, payeur à Thionville, la somme de 300 mille livres en assignats & 12 mille livres en espèces, pour subvenir à l'acquittement des chevaux que l'on vous a procurés pour le service de la République.

L'importance de cet objet ne peut que me déterminer à remplir vos vues dans le plus court délai possible; mais je vous observe, citoyen représentant, que la loi qui vous délègue vos pouvoirs près des armées ne me permettant pas de faire ni d'autoriser

des paiemens sans que deux représentans ayent signé les réquisitions ou ordonnances sur ma caisse ou celle de mes préposés, il est urgent que, pour la délivrance des fonds que je vais faire transporter dans la caisse du payeur de Thionville, les pièces soient signées de deux représentans, suivant le voeu de la loi, à moins que vous ne me fassiez connoître que votre signature seule sera suffisante pour ma décharge près la trésorerie nationale, & les autres bureaux de comptabilité de la République.

Signé, SCITIVAUX.

Le second adjoint du ministre de la guerre au citoyen Cusset, représentant du peuple près l'armée de la Moselle.

Paris, le 29e. jour du 3e. mois de la 2e. année républicaine.

Par la lettre que tu as écrite au ministre le 5 de ce mois, citoyen, tu lui marques de faire mettre à la disposition du citoyen Guyot, payeur à Thionville, une somme de 300 mille livres pour servir au paiement des chevaux que tu fais rassembler; je te préviens, citoyen, que le décret qui met à la disposition du ministre 50 millions pour le paiement des chevaux de cette levée, porte que les fonds seront avancés par les receveurs des districts, & que la trésorerie en fera le remplacement dans leur caisse à fur & mesure des besoins; le retard qu'ils ont éprouvé ne provient donc que de la trésorerie nationale. Je te préviens, en conséquence, que je fais passer copie de ta lettre aux commissaires de la trésorerie; & j'ai lieu, en leur rappelant le décret relatif à cette levée, d'espérer qu'ils s'empresseront de l'exécuter aussi-tôt que les receveurs de district leur auront adressé l'état de leurs avances.

Signé, V. D'AUBIGNI.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Metz, le 5 de la première décade du second mois, l'an 2 de la république.

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Je vous remets ci-joint le reçu du citoyen Evequé des 30 livres que vous m'avez remise, ainsi que l'état de la compagnie d'ouvriers pris dans la première réquisition du district de Thionville, que j'avois oublié de vous remettre avant mon départ.

Le frère Lafontaine vous fera part de ce qui se passe ici. Depuis que je suis ici, il ne s'est rien dit; si j'apprends quelque chose, je vous en ferai part.

Ménagez votre santé ; elle est chère à vos amis & à toute la République, pour laquelle vous vous exposez tous les jours.

Salut & fraternité.

Signé, J. B. MEULLER.

Metz, le 18 juillet 1793, l'an deuxième de la République une & indivisible.

CITOYEN NOTRE COLLÈGUE,

Deux de nos collègues, les citoyens Soubrany & Montaut, sont à l'armée depuis lundi; dès-lors nous avons été obligés de nous porter à Longwy, d'où nous ne sommes revenus qu'hier. Votre dernière lettre ne nous a été rendue qu'environ les 11 heures du soir; & si nous n'y avons pas répondu plutôt, ainsi qu'à vos précédentes, c'est parce que la multiplicité des affaires très-urgentes ne nous l'a pas permis. Nous avons vu ce matin le citoyen Pâris; & si les républi-

cains donnoient ou recevoient des complimens, nous pourrions dire que nous vous envions la satisfaction que vous devez avoir éprouvée en lui faisant rendre justice, & en ramenant même momentanément l'ordre & la concorde. Au premier moment que nous pourrons dérober aux affaires sans les compromettre, nous nous empresserons de nous rendre à Thionville; mais, dans l'état actuel des choses, nous ne pouvons déterminer le jour.

Salut & fraternité.

Signé, Gentil du Mont-Blanc, Maignet.

P. S. Nous vous renvoyons les deux pétitions contenues dans votre dernière lettre, parce qu'elles concernent Verdun, qui est hors de la ligne de démarcation qui nous est prescrite.

Metz, le 24 juillet, l'an deuxième de la République.

Citoyen mon collègue,

Notre collègue Maignet, rappelé par un décret de la Convention nationale, vient de partir en ce moment. J'ai également sollicité mon rappel, & j'espère de le recevoir par le courier de ce soir: dès l'instant où il me sera parvenu, je m'acheminerai pour Paris. J'ai cru de mon devoir de vous en prévenir, afin de ne mettre aucune interruption dans les opérations importantes qui nous ont été confiées. J'apprends en ce moment, par la voie d'un journal, que nos collègues Richaud & Lebas sont nommés à cette armée, & que Montaut est nommé à celle du Rhin.

Salut & fraternité.

Signé, Gentil du Mont-Blanc.

Metz, ce 11 Août 1793, l'an II de la République.

CITOYENS,

Vous m'étonnez beaucoup en me difant que la forge d'Hayange ne produit pas tout ce qui eft néceffaire à la direction; c'eft par mes ordres qu'on ne s'occupe qu'à la fabrication des boulets de quatre, d'obus de fix pouces, d'un peu de boulets de huit; tous les autres moules font déja à Metz, crainte de l'invafion de l'ennemi. Cette forge me fournit exactement tout ce que je lui demande depuis le mois de janvier; j'ignore fi le propriétaire eft fufpect par fes opinions; dans ce cas, vous avez fait ce qu'il vous a plu: je vous prie de laiffer continuer la fabrication des fers que j'ai ordonnée, car j'ai le plus grand befoin de ceux-là. Si vous voulez des bombes & des boulets, je vous en enverrai; mais certainement vous en avez affez. Vous avez emmené à Thionville 88 milliers de balles; c'eft l'efpèce qu'il me falloit pour ne pas faire manquer le fervice de l'armée: j'en ai envoyé 10 mille par le dernier convoi, où j'ai furpaffé tout ce que l'on m'avoit demandé. Il y avoit déja à Thionville 25 mille balles & 1000 à 12 cents boëtes à mitraille; cette quantité pouvoit être augmentée d'une vingtaine de mille de balles, ce qui étoit tout ce qu'il falloit pour la défenfe de la place: on n'avoit qu'à les demander; mais certainement il y en a au moins 60 mille de trop, & nous en manquons à Metz. Si vous m'aviez fait l'honneur de me prévenir, je vous aurois fait voir que Thionville eft approvifionné en munitions de guerre plus qu'aucune autre ville de la direction, & autant qu'il faut pour fa défenfe de trois mois: foyez bien perfuadé que j'y fuis intéreffé.

Le directeur de l'artillerie,

Signé, GRANDCHAMPS.

Metz, ce 14 août 1793, l'an deuxième de la République une et indivisible.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

J'ai ordonné depuis long-temps à la citoyenne Vendel, de ne faire que des boulets de 4, dont il nous faudroit au moins deux cent mille, des obus de six pouces, dont on fait une grande consommation, & des boulets de 8, étant suffisamment pourvu des autres calibres; ainsi, quelque quantité de gueuses qu'elle puisse avoir, on trouvera à les employer. C'est par précaution que j'ai fait venir à Metz les boulets de gros calibres, pour qu'ils ne tombent pas entre les mains des ennemis dont nous sommes menacés, & j'en ai été requis dans un conseil de guerre; quant à la grande quantité de fer pour balles, mon projet est d'en faire venir beaucoup à Metz, pour l'établissement d'une fabrication de ces balles, quand je serai assez pourvu de houille; j'ai même déjà demandé quelques ouvriers à Hayange. Le tableau effrayant qui nous a été présenté ne m'effraye pas du tout. Quand Thionville a cent cinquante-trois bouches-à-feu, que le canon en approvisionné a plus de huit cent coups, les mortiers & obusiers à plus de trois cents, qu'il y a cinq cent milliers de poudre, cent cinquante milliers de plomb, & tous les autres accessoires à proportion, je dis qu'il n'y a qu'un ignorant qui ait pu vous donner un tableau aussi effrayant, & il ne me fera jamais passer pour un traître, car mes preuves de patriotisme sont faites. Longwy & Sarrelouis ne sont pas mieux armés, & on ne s'en plaint pas: des Députés les ont vus. Je vous envoie trois cents bombes de dix pouces, quoique vous en ayez déjà 366 par mortiers.

On a dû se fournir de bois tant qu'on a voulu : je n'ai pas refusé de payer ; & si on y manque de quelque chose, c'est que je ne l'ai pas pour le donner : par exemple, des fusils.

Le directeur de l'artillerie,

Signé, GRANDCHAMPS.

Metz, ce 25 août 1793, l'an 2 de la République.

CITOYEN REPRÉSENTANT,

J'ai donné toutes les facilités qu'a demandées le sergent de la garde nationale que vous avez envoyé, pour se procurer les dimensions des affûts que vous avez décidé de faire construire; cette mesure ne peut être qu'avantageuse, puisque notre arsenal aura d'autant moins à fournir. J'envoie à Thionville 8000 boulets de 16, quoiqu'au-delà de l'approvisionnement nécessaire ; puisque je peux les donner, je ne veux pas qu'on me fasse aucun reproche. Je vous préviens que je fais passer la fabrication des balles de fer battu d'Hayange à Metz, où cet établissement est nécessaire ; je tirerai les fers d'Hayange pour leur fabrication ; & les voitures occupées à y amener de la houille, le seront à y amener de la mine, ainsi qu'à Creusvalt pour la coulée de 40 affûts à mortier, dont j'ai le plus grand besoin ; je pense que vous approuverez cette mesure. La forge d'Hayange augmentera, dans un autre genre, les fers coulés & battus, qui nous sont également nécessaires.

Le directeur de l'artillerie,

Signé, GRANDCHAMPS.

Metz, ce 27 août 1793, l'an 2 de la République.

Citoyen Représentant,

Les grands intérêts de la République exigent que les ouvriers, commis & agens des forges, ne soient point détournés de leurs travaux; je vous prie donc d'ordonner que les forges d'Hayange & de Hombourg, & autres appartenantes à la citoyenne Vendel, ne soient point inquiétées à l'occasion du recrutement qui va avoir lieu incessamment; comme aussi qu'on n'exige aucun convoi militaire, ni chevaux, ni fourrages; qu'au contraire il leur soit permis de se procurer en ce genre tout ce qui peut leur être nécessaire, même des grains pour nourrir leurs ouvriers, du bois & du charbon pour l'usage des fourneaux. Vous sentirez comme moi la nécessité de ces mesures, afin d'assurer le succès des moyens que la République se dispose à employer pour assurer notre liberté.

Le directeur de l'artillerie,

Signé Grandchamps.

Thionville, le 5 octobre 1793, l'an 2 de la République une & indivisible.

Citoyen Représentant,

Le comité de santé, assemblé ces jours derniers pour prendre les mesures les plus promptes contre la maladie pestilentielle qui infecte le grand tiers de la garnison, après l'arrêté que je joins ici, & dont il a donné communication au commissaire-ordonnateur, pour qu'il eût à procurer toutes les fournitures nécessaires au nouvel établissement, le commis-

ſaire ordonnateur n'a pas encore répondu, & il eſt de la plus grande importance d'oppoſer le remède au mal. Le comité de ſanté, que j'ai préſidé & dont je ſuis l'organe, croit que vous pouvez, ſans autre intermédiaire, donner des ordres pour accélérer cet intéreſſant établiſſement, & demande votre avis, que vous voudrez bien m'adreſſer directement.

L'adjoint au commandant de la place,

PRIVAT.

Metz, ce 17 octobre 1793, l'an II de la République.

CITOYEN REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Le citoyen Vivaux, propriétaire des forges de Moyenvic, m'a repréſenté hier qu'il ſe trouvoit dans l'impoſſibilité de ſatisfaire au marché de 200 mille liv. de fer rond que j'ai fait avec lui, parce qu'on lui avoit ôté ſes ouvriers : vous ſentez comme moi combien il eſt eſſentiel que le ſervice ne ſoit pas interrompu ; en conſéquence, je vous prie d'ordonner que les citoyens François Breſtler, maître fondeur, François Goffe, ſous-fondeur, Henri Rollin, fondeur, François Boulle & Nicolas Noel, qui ſont partis pour la maſſe, ſoient renvoyés à cette forge ; il demande encore qu'un de ſes chevaux, qui a été mis en réquiſition, lui ſoit rendu comme lui étant d'une grande utilité. J'eſpère que vous aurez égard à ſa demande, le ſervice de la République y étant très-intéreſſé.

Le directeur de l'artillerie,

Signé, GRANDCHAMPS.

Metz, ce 20 octobre 1793, l'an II de la République.

CITOYEN REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

Je vous suis obligé d'avoir eu égard à ma demande; le bien du service y étoit intéressé. Je vais parler au batelier de Metz pour faire venir par bateau le fer que vous m'offrez. Je vous prie aussi de permettre que je fasse venir une partie des pelles & pioches que vous avez à Thionville en trop grande quantité; elles seront très-utiles à Metz; elles m'ont déja été refusées.

Le directeur de l'artillerie,

Signé, GRANDCHAMPS.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Le 7 du second mois.

CITOYENS MES COLLÈGUES,

Autant que je puis voir, il y a des complots, & je crois qu'ils sont de livrer Longwy & Sarre-Libre; voici les preuves que j'en ai: Le septième bataillon du département de Rhône-&-Loire passa à Thionville: cinq de mes compatriotes, qui sortoient de la garnison de Longwi, me vinrent voir, & me dirent qu'au nom de la patrie, j'eusse à jeter les yeux sur Longwy, qu'ils regardoient comme perdu. Je me suis mis en mesure, & j'apprends que la garnison n'est forte que de 700 volontaires & de quatre bataillons de nouvelle recrue, de la première réquisition, qui ne savent pas faire un à-droite. Je pense que, comme moi, vous ne balancerez pas à croire que c'est une ville livrée & 4,000 hommes, d'autant plus que le général

Péduchel m'annonce que cette garnifon touche à la fin de toutes munitions. Une lettre à moi adreffée par le commandant du bataillon de Thionville, m'annonce que fon bataillon, qu'il a conduit à Longwy, eft venu au nombre de 200 lui manifefter l'indignation où ils étoient de fe trouver ainfi placés à la barbe de l'ennemi fans connoiffance, & que cela mettoit le plus grand défordre. L'on m'a affuré qu'on avoit entendu dire à un grenadier de volontaire qu'on fe battroit bien quand on auroit un roi. A travers tout cela, remarquez bien que Thionville, que j'avois approvifionné, manque déja de 656,000 livres de bled froment, de 74,364 livres de fon, pour un fiége feulement de trois mois, & une infinité de chofes que mon indifpofition m'a empêché de vérifier; la garnifon de Thionville n'eft qu'à fes deux tiers: nous ne pourrons donc donner aucun fecours à nos malheureux frères de Longwy, & nous perdrons dans un inftant le fruit d'une fi belle & pénible levée. L'on a fait retirer les cantonnemens de devant Thionville à cinq lieues des frontières, & placés d'une manière à être enlevés, & cinq lieues de terrain à être ravagé: auffi l'ennemi fe fortifie auprès d'un de nos bois appellé Schvartzen, au-deffus des hauteurs de Perle. Ces tranchées & abattis leur ménagent une retraite sûre & l'entrée par Bouzonville; ce qui les met à même d'inquiéter trois villes à la fois & prendre Longwy, ou tout au moins prendre fes cantonnemens fur le territoire de la République.

Malgré mon indifpofition, j'ai rendez-vous demain avec le général Hubert & le général Péduchel fur les hauteurs de Kirche, pour nous concerter & remédier à tous ces maux.

J'irai à Longwy pour connoître par moi-même les moyens à prendre; d'après la ligue d'ennemis que j'ai,

je pourrai bien ne pas en revenir, mais je ne compte pas avec ma patrie.

Sarre-Libre n'eſt pas approviſionné, & le peuple y a un ſi mauvais eſprit, que les corps conſtitués n'ont pas daigné me répondre quand je leur offris des ſecours pour la place.

Vous peſerez dans votre ſageſſe s'il n'eſt pas plus urgent qu'il y ait ſur cette frontière deux régimens; en vain me direz vous qu'il y en a: ils peuvent être par-tout. Je vous préviens que ſi deux montagnards robuſtes ne ſont à tour de rôle, l'un au cabinet, l'autre à parcourir la frontière, ſe montrer ſans ceſſe à l'ennemi, réprimer le payſan révolté, faire juſtice à l'innocent, encourager le modéré; l'ennemi, le méchant, le ſot & l'ambitieux vous formeront une nouvelle Vendée, preſqu'impoſſible à détruire, en raiſon des bois & des ſecours qu'ils pourront tirer de Luxembourg. Croyez-moi une fois, & j'en appelle à Barère, Robert-Lindet & Saint Juſt, que je leur ai prédit tout ce qui eſt arrivé à Lyon: cela mérite quelques conſidérations.

Signé, Cusset.

Au miniſtre de la guerre.

Le 5 du ſecond mois.

Par votre dernière lettre vous me demandez les moyens de vous mettre en meſure avec moi pour procurer des chevaux à la nation; vous n'avez qu'à envoyer 300,000 liv. en aſſignats au citoyen Guyot, payeur à Thionville, à ma réquiſition, pour payer les chevaux que je ferai amener.

N'eſt-il pas honteux & révoltant! il nous arrive vingt-deux chevaux, & nous n'en pouvons payer que ſept

ſept à l'aide du prêt de 10,000 livres que le citoyen Guyot nous a prêté ; les autres ſont en ſouffrance : jugez ſi c'eſt le moyen d'en avoir. Je voulois m'en plaindre amèrement au comité de ſalut public, mais votre dernière me fait croire que de m'adreſſer à vous cela ſuffit : j'ai hurté à toutes les portes pour faire le bien de mon pays ; ſi perſonne ne veut m'entendre, je finirai par gémir & me taire.

Signé, CUSSET, *repréſentant du peuple.*

Le 4 du ſecond mois de l'an premier de la République.

Le citoyen garde des écuries de la nation à Thionville, pour l'abſence des ſupérieurs en cette partie, laiſſera ſuivre au citoyen Henrion, porteur du préſent, le cheval marqué n°. 3 & H, qu'il a laiſſé à ſon paſſage à Thionville par ordre du repréſentant.

Signé, CUSSET, repréſentant du peuple.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Thionville, le cinquième jour de la première décade du deuxième mois de l'an deuxième de la République Françise, une et indivisible.

CITOYENS MES COLLÈGUES.

Vous trouverez ci-joint l'inſolente lettre écrite par un général autrichien & la réponſe que lui a faite un républicain de ma trou e :

Citoyens, ce n'eſt ni ſans douleur ni ſans étonnement que j'ai lu le décret concernant la ville de Lyon, qui porte l'anéantiſſement des maiſons de ſecours, d'induſtrie, manufactures & autres lieux. Eſt-

celà où l'on peut reconnoître les mœurs républicaines. Les Romains bien éloignés de nos lumières, de notre philosophie, lorsqu'ils eurent repoussés 3 fois les Allemands, 3 fois ils leur donnèrent les moyens de bâtir & d'ensemencer leurs terres; s'ils ne furent pas philosophes, ils furent assez sages pour connoître leurs intérêts: le républicain crée & n'anéantit que ce qui est nuisible à la société. Est-ce donc les édifices qui nous ont outragés? Non, ce sont les brigands que les troupes républicaines viennent d'écraser. Cette ville qui n'est plus habitée que par la crême des patriotes, peut être d'une grande utilité en se portant dans un instant à l'armée des Alpes. Est-ce bien à des républicains à se battre contre des maisons? laissons ce soin aux lâches tyrans couronnés qui n'osent se mesurer avec des hommes que vingt contre un. La juste & vive indignation a fait à la Convention rendre ce décret; mais moi qui connois la vertu de mes collègues montagnards, je suis persuadé du rapport ou de la modification de ce décret. Ce qui fixera votre attention, sera la mère qui en pleurant son époux, vous tendra les bras pour lui donner du pain ainsi qu'à ses enfans; ici, le fils vous invitera à laisser subsister les manufactures qui seules peuvent le mettre à même par les travaux de substanter sa famille; là un père ruiné, sans ressource, ne vivant que de son industrie, appellera sur sa tête la justice & l'équité, & tous les patriotes réunis vous diront: Est-ce là, montagnards, la récompense de ceux qui ont perdu parens, amis, & qui ont souffert tous les genres de supplice dont la féroce tyrannie a été coupable, pour nous conserver purs & dignes du beau nom de républicain; ils réclameront avec justice les secours accordés aux martyrs de la liberté; ils vous prouveront que les biens de l'aristocratie

sont plus que suffisans pour rétablir Lyon & les tous indemniser.

Voilà une occupation républicaine & digne de vous, représentans du peuple; mais pour arriver à ces heureuses fins il faut y envoyer un représentant qui connoisse Lyon parfaitement: car je suis sûr, moi, qu'il y a une infinité de grands conspirateurs qui se sont tenus derrière la toile, & qui vont échapper aux châtimens dus à leurs crimes, si l'assemblée ne juge pas dans sa sagesse de s'occuper encore des malheureux, mais fidèles patriotes qu'elle n'abandonnera pas. Je demande à aller jusqu'à Lyon pour chercher les tristes lambeaux de ma famille dont je n'ai nouvelle en aucune manière. Je ne pense pas que l'assemblée se refuse à cet acte de justice, parce qu'il est vrai de dire que le bon républicain est bon fils & bon frère; je ne crois pas qu'il y eût de vertu à laisser manquer de pain à ceux qui vous en ont si long-temps donné. Je le répète & le crie, il y a une conspiration sur le tapis: je fais par ce même courier les détails nécessaires au comité de salut public.

Salut, Républicain. CUSSET, représentant du peuple près l'armée de la Mozelle.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Thionville, le 6 octobre 1793, l'an 2 de la République une et indivisible.

A LA CONVENTION NATIONALE.

Citoyens mes collègues,

Une grande partie de la masse est entrée aujourd'hui à Thionville aux cris mille fois répétés, *vive la République*! Les citoyens tombés au sort pour la cavalerie sont sortis de ladite ville pour aller

combattre les tyrans en imitant les premiers ; c'étoit un ſpectacle bien touchant que de voir parens & amis accompagner leurs frères, les encourageant, chantant l'hymne ſacré de la liberté ; il faut eſpérer que les habitans de cette frontière ſe mettront enfin de niveau avec les circonſtances à force de leur prêcher le courage & l'amour de la patrie, ſurtout en prêchant par l'exemple, ſeul moyen de réuſſir.

L'utilité bien reconnue d'une compagnie de travailleurs à Thionville, m'a mis dans le cas de prendre des meſures pour la créer. Elle eſt ſur le point d'être miſe en activité ; mais j'éprouve quelques entraves de la part du payeur de Metz à qui on n'a pas encore demandé un ſol, & pour la première réquiſition qui n'eſt que de huit cent quarante liv., il exige des formes de ma part, ce qui entraîne à des longueurs qui me privent de faire le bien : à la vérité je n'ai pas éprouvé les mêmes difficultés pour la compagnie des arquebuſiers & pompiers qui eſt en activité. Je demande donc à la Convention qu'elle décrète que le miniſtre de la guerre donnera inceſſamment les ordres néceſſaires pour que cette compagnie opère tout le bien que la République a lieu d'en attendre. Je demande en outre que le miniſtre de l'intérieur ſoit chargé de prendre les meſures néceſſaires pour la conſtruction des 3 moulins-à-bras que j'ai ordonnés ayant découvert des emplacemens à l'épreuve de la bombe de 500 ; j'eſpère que la Convention approuvera toutes ces meſures qui mettront Thionville en état de réſiſter à ún ſiége de ſix mois, ce qui eſt infiniment avantageux au bien de la république.

Citoyens mes collègues, je demande toute votre attention, je ne puis ſoutenir plus long-temps les horreurs de l'agiotage qu'on exerce ſur cette fron-

tière & dans les villes qui l'avoifinent. A Metz le louis fe vend 110 liv., à Thionville 100 liv., à Sarrelibre 160 liv., ce qui réduit l'affignat de 5 liv. à 15 f. J'ai déjà offert des moyens fûrs; au nom du falut public, acceptez-les, ils font fimples, mais immanquables.

Art. Premier. Décrétez que tous ceux à qui les capitaliftes remettront de l'argent pour faire ce trafic honteux, font autorifés à s'en nantir en faifant leur déclaration au comité de furveillance de la Convention.

Art. II. Que la troifième déclaration faite audit comité, foit par des acheteurs ou entre-metteurs, les biens des dénommés feront confifqués & eux exportés.

Art. III. Que le comité s'informera de la municipalité du lieu fi les dénonciateurs font reconnus pour de vrais patriotes.

Art. IV. Que la moitié du bien du contrevenant fera répartie entre les trois dénonciateurs.

J'affure fur ma tête que fi ce décret eft rendu le monftre de l'agiotage eft anéanti.

Salut, Républicain montagnard, Cusset, repréfentant du peuple près l'armée de la Mozelle.

A LA CONVENTION NATIONALE.

Citoyens mes collègues,

Mes follicitudes & la confiance que m'ont accordée les patriotes des frontières, m'ont fait découvrir un noyau de nouvelle Vendée qui s'établiffoit dans les forêts de Brecy: ce raffemblement étoit d'autant plus dangereux que ce bois a fept lieues de circonférence, & en traverfant quelques grands chemins & quelques ravins l'on peut fe porter jufqu'au-

près de Luxembourg. Cette communication, que j'ai reconnue par moi-même, m'a mis dans le cas de prendre les mesures suivantes.

Je demandai au commandant de la place de Thionville 300 hommes d'infanterie & 30 hommes de cavalerie, avec lesquels je sortis sans bruit à dix heures du soir; je pris sur la route tous les patriotes sur qui je pouvois compter pour m'éclairer dans ma marche. Arrivé à Moyeures sur les trois heures du matin, je m'investis de ceux qui m'avoient prévenu de ce rassemblement pour me conduire sûrement au lieu de leur repaire; nous arrivâmes à l'aube du jour à la lisière de ce bois, où, avec le commandant Aubert, du bataillon du Lot, nous prîmes les positions les plus convenables pour les arrêter dans leurs retraites; je marchai avec ce qui me restoit de disponible, & mes guides patriotes, au lieu indiqué: l'on voulut bien me laisser marcher le premier dans un bois si épais par son taillis, qu'il falloit le courage républicain pour s'ouvrir un passage. Après deux heures de déchirement nous découvrîmes des cabanes, dans lesquelles nous avons trouvé un ménage digne des conspirateurs, c'est-à-dire, l'extrême misère, une seule chaise, des souliers de femme, des papiers qui ne m'ont donné d'autres renseignemens, sinon qu'ils révèrent tant l'ancien régime qu'ils en conservent les titres vexatoires. Après avoir fait débarrasser ces beaux ménages, j'ai fait mettre le feu à ces tanières, ce qui a satisfait ces braves volontaires indignés de ne trouver personne à combattre: c'est une justice à rendre aux républicains-soldats, qui ne sont las que lorsque l'ennemi fuit sans les attendre. Je dois aussi la justice à ce brave bataillon, que lorsqu'on lui a ordonné le silence, l'on n'en a pas entendu un seul tousser, cracher ni moucher; les seuls efforts qu'on étoit obligé de faire ont averti les

aſſaſſins de la France de notre venue. Il me reſte un ſouterrain à viſiter, lequel, dit-on, eſt tapiſſé ; c'eſt là ſans doute où ſont les ci-devant & le directoire des conſpirations : tant que je ſerai ici je réponds qu'ils ne réuſſiront pas, ayant ſur-tout les patriotes des frontières pour moi. Malgré mes pouvoirs illimités, néanmoins je demande que la Convention décrète que je ſuis autoriſé à les faire griller au beſoin dans ledit bois.

Je vais faire arrêter ceux qui leur portent à manger.

Le 19 frimaire, CUSSET, *repréſentant du peuple.*

A mes collègues à Metz.

Le 27 ſeptembre 1793.

Quand on aime le bien comme vous l'aimez, l'on s'unit pour le faire ; je vous ai écrit, point de réponse ; j'ai obtenu un décret ſalutaire au bonheur public, duquel je vous ai demandé l'exécution, point de réponſe ; je vous ai dénoncé Cobourg, point de réponſe ; & je ne ſuis pas peu étonné que, par une quatrième délibération, vous réduiſiez la levée à 6 à 7 cents hommes. Je connois cette frontière comme ma poche, & crois ce moyen déſaſtreux, d'autant mieux que l'ennemi ſe prépare à recevoir ſur ſes bras des forces immenſes. Liſez la lettre que j'ai remiſe au citoyen Muller, & peſez dans votre ſageſſe s'il ne ſeroit pas prudent de laiſſer les choſes dans l'état où elles ſont. *Signé*, CUSSET, *repréſentant du peuple.*

AU COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

CITOYENS MES COLLÈGUES,

Ce n'eſt pas aſſez de connoître les abus, il faut les corriger ; j'en ai dénoncé ſans effets, je déclare à l'avance que ceux que je vais décliner, s'ils ſubiſ-

sent le même sort, je n'attendrai pas un décret, je me rendrai à Paris, où je gémirai sur le sort de la République.

J'ai jusqu'à ce moment sauvé la frontière où je suis, & tout ce qu'elle récéloit; maintenant l'ennemi fait des incursions tous les jours, & prendra son quartier d'hiver ou dévastera cette contrée, ce qui amènera la disette à Thionville, qui, tombant d'inanition, sera la proie de l'ennemi, & ce malheur sera dû à l'entêtement de ne vouloir garder une frontière si précieuse, en raison de ses productions, & que d'un instant à l'autre elle peut nous conduire à la fameuse prise de Luxembourg, objet principal de ma mission & de mes voeux.

Un abus qui perdra la République, c'est le défaut d'intelligence fidèlle, causé d'un côté par la dilapidation de ceux qui ont en premier les sommes nécessaires pour la partie secrète, car il est vrai & effrayant de dire que pour la place de Thionville l'on a eu l'impudeur de remettre vingt-cinq louis; aussi les commandans des postes avancés n'ont-ils pas le sol, & l'ennemi est toujours sur eux sans qu'ils le sachent; cette dilapidation, je le répète, amènera la perte infaillible de notre sainte liberté. Un de mes espions, avec qui j'étois obligé de lésiner, a passé à l'ennemi, qui le payoit mieux & à qui il a promis de me livrer.

Un autre abus, c'est celui d'accorder aux officiers des chevaux en si grand nombre, desquels ils en font un trafic honteux. Décrétéz qu'ils ne pourront avoir qu'un cheval pour monter, & un autre pour le bagage, non propre à la cavalerie, ni à l'artillerie, alors vous aurez plus de chevaux qu'il n'en faudra pour le service de la République. Décrétez en outre que tous ceux qui auront des chevaux dont ils

voudront fe défaire, feront tenus, fous peine de mort, de les préfenter; car en ce moment je fuis à la pourfuite d'un habitant qui en a vendu quatre qui étoient en réquifition, & que quatre huffads font venus enlever. J'avois propofé à la Convention de lui faire venir de l'étranger 2000 chevaux, dont une partie feroit échangée contre du vin pour épargner notre numéraire; je n'ai point eu de réponfe ni d'autorifation à agir; vous jugez ce que je dois penfer. J'annonce à mes collègues que fi l'on continue à laiffer ravager cette frontière, il ne faudra pas s'étonner fi les habitans défolés, dévaftés, battus, mourant de faim, finiffent un jour par tendre la main à nos ennemis. Je le répète, point de pain, point de patriotes. Si donc l'on veut le bien de cette frontière, qu'on s'empreffe de m'envoyer un fecond moi-même, comme je l'ai déja demandé; ce qu'à défaut je pars, ne pouvant plus faire le bien, en raifon de ce que je fuis fur les dents. CUSSET, *représentant du peuple*.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Thionville, le 7e jour de la 3e décade, & le 27 du premier mois de l'an 2 de la République française une & indivifible.

A LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS MES COLLÈGUES,

Jufqu'à quand le crime fera-t-il triomphant & la vertu & l'innocence opprimée? Jufqu'à quand cette canaille foulera-t-elle le territoire de la République? J'ai prévenu, il y a un mois & demi, la Convention qu'une horde de facrilèges avoit formé le deffein de me dénoncer; ils ont cru le moment favorable, puifqu'il eft vrai qu'on m'affure que je fuis dénoncé

& que ces ſuppôts de la tyrannie ont ſouillé de leur voix glapiſſante le ſénat républicain. C'eſt moi qu'on oſe dénoncer, qui du commencement de la révolution ai lutté contre l'ariſtocratie lyonnaiſe, que j'ai fait trembler, & ſi je n'euſſe été nommé à la Convention, les malheurs de Lyon n'exiſteroient pas! C'eſt moi qu'on dénonce, qui a mangé une partie de ma fortune dans la révolution, en créant des clubs dans 3 départemens, moi qui ai été pillé par les brigands qu'on vient d'en chaſſer; moi qui ai à gémir ſur la perte de mes parens, qui auront été égorgé en raiſon de mon patriotiſme & du leur; moi qui ai approviſionné Thionville; qui ai enlevé le grain des frontières, le ſabre à la main, à la barbe de l'ennemi; qui ai relevé l'opinion publique, par-tout puni le méchant & protégé l'innocence; moi qui ai créé des petits magaſins de bled près les uſines, pour alimenter les ouvriers qui ne pouvoient en obtenir pour du papier, ce qui a fait que les uſines vont jour & nuit & forgent la foudre pour écraſer nos ennemis; moi qui ai créé des compagnies d'arquebuſiers, pompiers & travailleurs, & qui ſuis à faire conſtruire des moulins qui ſont à l'abri de la bombe. J'ai trop parlé de moi, je ſuis trop connu de la montagne & trop tranquille avec moi même pour craindre d'un inſtant le torrent du fiel qu'on a diſtillé contre moi.

Mais voyons ſi le bien de la République n'exige pas qu'on prenne des meſures pour arrêter un ſyſtême auſſi déſaſtreux & ſi conſtamment ſuivi depuis la révolution, qui fait rétrograder la liberté, car je l'avoue, perſonne ne s'amuſe d'être calomnié, déchiré & perſécuté pour récompenſe de ſon dévouement à la République. La Convention entendra-t-elle ſans entrer dans la plus

vive indignation, qu'un de ces inſtigateurs à eu l'impudeur de propoſer à la ſociété de Metz, qui a été trompé, que je plains, & non que je blâme, de me mettre en état d'arreſtation & d'appoſer les ſcellés ſur mes papiers. Oh! pour le coup, ſi c'eſt ainſi que la repréſentation eſt en ſûreté, ſi là l'on nous aſſaſſine, ici l'on nous pende, ailleurs on nous mette au cachot; ſi, dis-je, l'on avilit ainſi la repéſentation montagnarde, il faut dire adieu à la liberté. Je demande donc que la Convention prenne des meſures pour aſſurer la vie & la liberté de ſes commiſſaires. Je demande en outre qu'il ſoit fait une loi qui puniſſe tous les faux dénonciateurs; il ne faut pas ſe le diſſimuler, c'eſt ainſi qu'on occupera les plus zélés défenſeurs de la patrie, en les dénonçant continuellement.

Le ſupplément au bulletin de la ſéance du 7^e^. jour de la ſeconde décade du 1^er^. mois de l'an ſecond de la République françaiſe, renferme un décret qui dit, que les procédures inſtruites contre les citoyens du diſtrict de Cany, ceux de la commune de Thionville & le nommé Jacques le Gros, ſont anéanties & n'auront plus de ſuite, & que les citoyens qui auront été arrêtés ſeront ſur-le-champ mis en liberté.

La commune de Thionville n'a jamais été recherchée, mais ſi bien quelques membres du diſtrict qui, voyant ce décret, m'ont demandé que j'écriviſſe à la Convention pour relever cette erreur, n'ayant pu s'occuper de la commune, mais ſi bien du diſtrict, qu'en attendant il étoit juſte de faire jouir des innocens du bénéfice de la loi, ce que j'ai fait juſqu'au moment où la Convention prononcera ſur le fait. Je le répète, cette frontière a beſoin d'être gardée par deux Repréſentans, obligez-moi donc de me rappeler, & d'en envoyer deux à qui je donnerai des renſeignemens

utiles à la patrie : au ſurplus il faut que j'aille à Lyon pour y chercher le reſte de ma malheureuſe famille, à qui je porterai les derniers ſoins, puiſque la Convention veut faire abattre les maiſons des ariſtocrates, & qu'elle ne s'occupe pas encore des ſecours à accorder aux malheureux patriotes qui meurent de faim. Si l'on brûle les manufactures de Lyon, vingt mille malheureux périront, ou ſeront à charge de la nation.

P. S. A l'inſtant où j'allois fermer ma lettre, j'apprends les noms des deux principaux acteurs de cette bande infernale : un curé révolté que j'ai chaſſé de Neuf-Chef, où il prêchoit la révolte & s'emparoit, par des procès, du bien des malheureux. Sur la promeſſe de l'évêque du département de la Mozelle, qui le plaçoit à Metz, je l'ai fait ſortir de priſon ; mais il eſt retourné, ce prêtre ſacrilége, ſe cacher à Neuf-Chef, ou là il cherche à ſoulever la campagne : quant à celui-là je l'aurai & le ferai ſur-le-champ exporter ; l'autre eſt ce général Beſſière, de Metz, qui venant un matin chez moi, un jour que j'avois reſté trente-ſix heures à cheval, & au moment que je me couchois, on lui dit que je n'y étois pas, il répondit que je venois de rentrer, & qu'un Repréſentant devoit toujours être prêt quand un général s'annonçoit ; on le fait entrer (j'ignorois le propos). Je lui dis, mon camarade, je ſuis mort de fatigue ; veuillez coucher ſur le papier ce que vous voulez me dire, & je m'empreſſerai de vous répondre ; il me dit qu'il alloit viſiter la frontière, je lui répondis que je m'en réjouiſſois, qu'elle avoit beſoin du bon ordre : il me quitta & dit : Ce n'eſt pas l'homme qu'il nous faut, allons nous unir & le dénonçons ; nous nous en débarraſſerons. Il avoit raiſon, je ne ſuis pas l'homme des généraux, car je les ſurveille trop & les démaſque trop

vile. Si ce sont là des généraux faits pour commander, nous ne devons plus nous étonner que l'ennemi reste sur le territoire de la République, car j'assure qu'il ne peut être qu'un grand traître ou un grand scélérat.

Il est dit dans l'infâme dénonciation que je suis au moins suspect, que j'ai un espion qui sert l'ennemi. Le sot! Il n'a jamais été mon espion, & celui dont on vous parle est, par mes ordres, avec deux autres espions suspects, en prison. Peut-il être suspect, celui qui demande à être remplacé depuis long-temps, ou au moins un adjoint; celui qui a demandé à la Convention, au comité de salut public, des forces pour cette malheureuse frontière; celui qui s'est adressé à Roberspierre, que j'interpelle, pour me soutenir de ses lumières; celui qui a fait faire des tranchées devant Sierck & des abatis, qui alloit s'occuper de faire ouvrir un fossé autour de Rodmack, & le palissader sans qu'il en coûte un denier à la République; celui qui alloit faire enlever des fers d'un château, pour fondre des canons? voilà des faits & non de la vile calomnie. Je ne calomnierai pas, moi, mais, sous peu, je ferai connoître Bessiére tel qu'il est. Cusset, *représentant du peuple*.

A LA CONVENTION NATIONALE.

Citoyens mes collegues,

Ce n'étoit pas assez de s'occuper à faire rentrer les grains & les foins, il falloit aussi faire rentrer des munitions de guerre de toutes espèces, puisqu'il est vrai de dire que la place n'est pas en état de siége, ce que nos ennemis savent très bien, puisque mes espions s'accordent à me dire que l'ennemi croit que nous n'avons de munitions de tous genres que pour trois semaines, ce qui est faux; je m'occupe donc à présent de ses approvisionnemens & de faire rentrer des effets de campement & fourniture que je trouve dans

les villages, dont la mauvaiſe foi des habitans faiſoit qu'ils les gardoient ; enfin à chaque pas que je fais je ne trouve que traîtres & prévaricateurs. A Fontoy je rencontrai trente huſſards du troiſième régiment qui conduiſoient à Longwi un tréſor de deux cent mille livres : quelle fut ma ſurpriſe, en faiſant mettre ce détachement ſous les armes, de le trouver manquant d'armes de moitié : je m'en plaignis au capitaine qui me dit que c'étoit la troiſième fois qu'il conduiſoit le tréſor ainſi armé, tandis que le huit & neuvième régiment, en dépôt comme eux à Metz, bien armé, ſe repoſoit. Ne voit-on pas dans cette conduite une envie de livrer le tréſor à nos ennemis ? Il manque au troiſième régiment d'huſſards 420 paires de piſtolets & 350 ſabres que je demande avec inſtance pour ces braves défenſeurs de la patrie.

Je jugeai qu'il étoit inſtant de viſiter les uſines, & pour ce je me rendis à Hayange, & après avoir fait ma viſite, je reconnus que l'on travailloit en ſens contraire de la révolution, puiſqu'il eſt vrai qu'il y avoit de mitraille pour charger neuf voitures que j'ai fait conduire ſur le champ aux magaſins de Thionville qui en a beſoin ; je vis en outre qu'il y avoit du fer battu pour cinq ſemaines, & que l'on s'occupoit à faire couler des gueuſes : j'ai ordonné, au nom de la Nation, que l'on eût à faire des boulets, bombes, &c. & caſſer celles de cinq cents pour les ſouſtraire aux ennemis, & j'ai nommé trois commiſſaires, pris dans le ſein de la municipalité, pour ſurveiller le travail & l'envoyer à ſur & meſure de la fabrication.

Je le répète : par-tout ſe trouvent de grands ſcélérats acquittés par des juges pervers & contre-révolutionnaires ; il eſt preſqu'impoſſible de les faire juger, étant, dans ces petits villages, preſque tous parens & compères ; enfin ſur nouvelles plaintes, j'en ai fait mettre

quelques-uns en prifon, dont je penfe en envoyer au tribunal révolutionnaire de Paris, où ils trouveront juftice. Mes collègues ne peuvent pas être par-tout, & je me trouve feul pour anéantir tant d'abus; n'importe, fi la Convention, reconnoît enfin qu'il eft temps & très-temps d'évacuer du territoire de la République tous nos ennemis, elle n'a qu'à me donner carte blanche, & fous trois femaines j'ai purgé cette frontière de toute cette vermine, fur laquelle comptent tous nos ennemis; & fi ce parti eft pris par-tout, les fcélérats qui lèvent une tête altière & facrilège ne nous feront plus beaucoup de mal.

Je me fuis tranfporté à Sierc, où étoit la famine; arrivé à cinq heures, je partis à cinq & demi, & à la barbe de l'ennemi, je fis charger le bled que je trouvai, & à minuit il y en avoit d'arrivé. Le lendemain le peuple fut affemblé par mes ordres, & l'on fit des foffes pour empêcher la cavalerie de venir furprendre nos braves défenfeurs, ce qui a tranquillifé le peuple & la garnifon juftement inquiette; mais pour arriver à des fins heureufes, il faut fuppofer que la Convention ne juge pas à propos de m'inveftir des pouvoirs dont j'ai befoin, il faut, dis-je, qu'elle décrète, à la minute, que toutes les armes des habitans des campagnes des frontières feront dépofées dans les arfenaux des villes fortes qui les avoifinent, que tout leur fuperflu, paffé le befoin de trois mois, fera également apporté, que l'argent en caiffe aux municipalités & diftricts fera auffi dépofé; par ce moyen nous ne laifferons aucune reffource à nos féroces ennemis, & l'habitant des campagnes viendra vivre avec nous: nous pourrons par-là oppofer une maffe d'hommes qui feront intéreffés à repouffer nos affaffins.

Ci-joint font des pièces qui vous apprendront de quelle manière l'on cherche à dégoûter le foldat en

le volant. D'après la lecture de ces pièces je penſe que la Convention prendra des meſures générales pour prévenir de tels abus, & qu'elle décrétera le prompt paiement de ceux qui réclament.

Si la Convention ne prend pas en grande conſidération les obſervations que je lui ai faites, je la prie de m'autoriſer à retourner à la Convention auſſi-tôt que j'aurai mis la place de Thionville en état de ſoutenir un ſiége de ſix mois. CUSSET, *repréſentant du peuple.*

Copie de la lettre écrite à la municipalité de Malzeville.

Thionville, le 10 août 1793.

La nation eſt juſte; elle a voulu que père, mère & enfans des défenſeurs de la liberté fuſſent ſecourus. J'apprends avec étonnement que Nicolas Maurice, volontaire du ſixième bataillon de la Meurthe, a trois orphelins qui ſont à la merci; je requiers de la municipalité qu'elle les prenne ſous leurs ſoins & ſurveillance, & en donne avis à la Convention pour ſubvenir à leurs beſoins: ce qui auroit dû être fait, moi répondant des premières avances.

Réponſe de ſuite. CUSSET, *repréſentant du peuple.*

Réponſe à la municipalité de Sierck.

Le quatrième jour du deuxième mois.

CITOYENS,

Courage & perſévérance, jamais les Français ne s'abandonnent, les uns & les autres ont juré de vivre libres ou de mourir; vous n'ignorez pas mes cama-

rades combien je ſuis jaloux de conſerver à cette frontière la liberté & la tranquillité ; vous ſavez combien je ſuis affligé de vos maux, & que je partage les périls avec les ſoldats de la République ; vous ſavez depuis quel temps je ſollicite auprès de la Convention & par-tout des troupes pour le ſalut de cette frontière ; tant que j'y ſerai, elle ſera en paix, ou je mourrai le ſabre à la main ; nous ſommes en cet inſtant à prendre de grandes meſures pour votre bonheur.

Signé, CUSSET, Repréſentant du peuple.

Au commandant de Rodemack.

Le quatrième jour du ſecond mois.

CITOYEN COMMANDANT,

La vie d'un ſoldat républicain vaut mieux que mille chapelles, & ſur-tout comme celle dont vous me parlez, puiſqu'elle ſert d'embuſcade à nos ennemis, & éloigne par-là la proſpérité des armes de la République : vous reſtez par ces conſidérations autoriſé à la faire démolir, & requérir de ſuite les citoyens des campagnes à cet effet ; aucun bon Français ne s'y refuſera, & le traître enragera.

Vous m'appelez, commandant ; mais mes veilles & mes fatigues m'ont enfin mis au lit. Il eſt bien cruel pour moi, que vous connoiſſez, de ne pouvoir, à mon ordinaire, aller combattre à côté des défenſeurs de la liberté : pourtant je n'y renonce pas : ſi je peux ſoutenirl le cheval, j'irai vaincre ou mourir ; ſi l'affaire devenoit ſérieuſe marquez-le moi, je m'y ferai porter.

Signé, CUSSET, Repréſentant du peuple près l'armée de la Moſelle.

A la municipalité de Rethel.

Thionville, le quatrième jour du second mois de l'an II de la République.

Au reçu de la présente, vous voudrez bien faire casser le poële de la Chartreuse de Rethel, & faire enlever tous les fers qui ne sont pas d'une utilité absolue, & m'en donner avis pour que je les fasse enlever.

Signé, Cusset, Représentant du peuple.

Au commissaire des guerres de Thionville, le citoyen Henry.

Thionville, le quatrième jour de la deuxième décade du second mois.

Abrégé de ma lettre dans laquelle je lui fais sentir que je suis las & indigné de m'appercevoir que, sans moi, ni ouvriers ne seroient payés, ni soldats habillés; je lui reproche d'avoir négligé l'hôpital des galeux que j'avois créé, & lui observe que s'il ne fait ou ne veut faire son métier, il faut qu'il cède la place à un autre.

Signé, Cusset, Représentant du peuple.

A mes collègues près l'armée de la Moselle.

Du 9 septembre 1793.

Un décret, sur ma demande à la Convention, dit que les représentans du peuple près les armées sont autorisés à délibérer seuls lorsqu'ils auront entr'eux pris un arrêté; je le demande pour le salut public, ou que vous m'envoyiez un collègue, voyant l'orage gronder

fur Thionville : maintenant j'ai rempli ma tâche ; rempliſſez la vôtre.

Signé, CUSSET, Repréſentant du peuple.

Aux mêmes.

Du 9 ſeptembre 1793.

Marquez à la Convention que j'ai quelqu'un ſous la main qui peut avoir de l'étranger beaucoup de chevaux, & que nous nous ſommes déja mis en meſure pour en échanger contre du vin afin d'épargner le numéraire. Je tais le nom de cet homme en place, par prudence ; je demande qu'ils me mettent en meſure pour cela, s'ils veulent des chevaux.

Qu'attend-on pour nous faire marcher en maſſe ? à préſent que j'ai électriſé les eſprits, l'on nous laiſſe là.

Signé, CUSSET, Repréſentant du peuple.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, UNITÉ ET INDIVISIBILITÉ.

Le Repréſentant du peuple à l'armée de la Moselle, au général Mélas, commiſſionné à cheval de ſa majeſté royale & impériale.

Thionville, le cinquième jour de la troiſième décade du premier mois de l'an II de la République françoiſe une & indiviſible.

Les Républicains français n'ont pas montré l'exemple du prétendu déſordre dont vous vous plaignez dans la lettre que vous adreſſez à la municipalité de Sierck, le 14 de ce mois; il n'étoit réſervé qu'à des nations barbares de porter la déſolation dans cette partie de la République, comme les troupes à vos

ordres l'ont fait. Je m'en suis plaint plusieurs fois : vous & vos collègues avez été sourds à ma réclamation, fondée sur l'humanité, que l'on affecte de méconnoître dans votre pays. Apprenez que vos menaces de réduire en cendres cette malheureuse ville, n'intimident pas les défenseurs de la liberté ; ce langage, en votre personne, est une jactance méprisable, puisque vous supposez que l'on vous laissera le maître d'exécuter un dessein aussi vil, aussi féroce. Les Français ne font pas la guerre aux malheureux de la campagne, ni au peuple ; ils veulent écraser les despotes & les tyrans, parce que ceux-ci avoient juré la perte d'un peuple libre, & auroient tout fait pour y parvenir s'ils en eussent eu le pouvoir. Je vais prendre des renseignemens sur les plaintes que vous faites, & vous témoignerai que les Français ne sont jamais en retard lorsqu'il s'agit de faire justice.

Signé, Cusset, Représentant du peuple près l'armée de la Moselle.

Translat de la lettre allemande du général de cavalerie Mélas, au service autrichien, datée de Lintz, le 24 octobre 1793, adressée à la municipalité ou au commandant militaire à Sierck.

La municipalité, ou le commandant militaire, n'ignore pas qu'hier, 13 de ce mois, Perle a été pillé d'une manière préméditée, en telle manière qu'on a emmené le butin sur des chariots, de sorte que je me vois dans la nécessité de faire de ma part la déclaration suivante,

SAVOIR :

Je donne ma parole, & je la tiendrai sûrement, que la première fois qu'il sera pillé sur ce terrain, j'avan-

cerai sur Sierck & ferai canonner la ville jusqu'à ce qu'elle soit écroulée & réduite en cendres.

La municipalité ou le commandant militaire peuvent s'en attribuer la faute, si je me vois réduit à la nécessité, quoiqu'à regret, de tenir ma parole.

Signé, Mélas, général de cavalerie de sa majesté royale & impériale.

Nota. Je prendrai comme invitation pour avancer sur Sierck, tout pillage qui se commettra dans un endroit qui n'aura point de poste; car je ne crains pas pour ceux qui en ont des postes, & ce n'est point là non plus que se porte leur cordialité.

A la Convention.

Le 30 août 1793.

Citoyens mes collègues,

Il paroît que mes lettres ne sont pas lues, puisqu'il est vrai qu'on n'en tire pas tout le bien que je desire; pourtant je ne suis envoyé que pour opérer le salut du peuple, connoître les abus & vous offrir les moyens que je crois propres à les réprimer; en voici quelques-uns que je vais mettre sous vos yeux. Les ministres ont fait des gendarmes supprimés des officiers d'infanterie, & des citoyens sans connoissance d'équitation, officiers de cavalerie. Ce contraste est désastreux & infiniment nuisible aux intérêts de la République; le seul moyen d'y remédier est de décréter que tous ceux qui seront reconnus pour être hommes de cheval, seront incorporés dans la cavalerie, & les cavaliers qui, à la barbe de l'ennemi, sont obligés de tenir la bride de leurs che-

vaux à deux mains, rentreront dans l'infanterie. C'est ce que j'ai vu, & j'invoque le témoignage de tous mes collègues près les armées.

Un vice bien plus grand, est celui qu'a produit le mode d'avancement : nous voyons aujourd'hui des capitaines de vingt-un ans, enveloppés de la plus profonde ignorance, se persuadant que le grade fait le talent & le mérite, en conséquence ne s'occupant nullement de leur état. Rien à mon sens n'est plus dangereux pour le bonheur public, qu'une conduite aussi anti-républicaine.

C'est à nous, qui sommes investis de la confiance publique, à cicatriser promptement cette plaie de l'état; en voici les moyens. Que la Convention nationale décrète qu'il y aura dans chaque place de garnison un instituteur qui fera faire la grande manœuvre aux troupes, celle d'attaque & de défense d'une place; qui interroge chacun dans son grade; & lorsqu'il trouvera de profonds ignorans qui ne daigneront pas s'instruire, il restera autorisé à les faire remplacer par-tout où il trouvera des talens, sans distinctions que celles prescrites par la loi, si mal appliquée par-tout. C'est alors qu'on récompensera les talens, le mérite & les vertus, & qu'on punira des êtres qui ne s'occupent qu'à la bombance & à filer auprès des femmes.

Un tel décret avancera d'un siècle le bonheur du peuple, & rendra les hommes à la vertu républicaine.

Déja l'année dernière je dénonçai les prévarications des préposés, que je regarde comme nos plus grands ennemis; en voici des preuves frappantes. Le roi de Prusse vient d'ordonner d'acheter en France des denrées de première necessité, au poids de l'or; je me suis hâté de lui en ôter les moyens.

par des ſentinelles vigilantes & par des réquiſitions ; malgré ces précautions, j'ai la douleur d'apprendre par mes intelligences que leſdites denrées paſſent chez l'ennemi par l'intelligence des prépoſés avec l'ennemi. Ces prépoſés pouſſent la ſcélérateſſe juſqu'à faire prendre nos eſpions, qui ſont forcés de faire voir aux prépoſés leurs autoriſations pour paſſer en pays ennemi. C'eſt aſſez vous faire connoître l'urgence de purger la terre de la République de pareils monſtres.

La choſe ſera d'autant plus facile, qu'il n'y a qu'à décréter que tous les ſoldats invalides qui pourront faire ce ſervice, jouiront, en ſus de la paye accordée par la Nation, de la moitié de celle des prépoſés; & vous pourrez compter ſur ces braves & vieilles mouſtaches.

Depuis le décret qui ordonne la nouvelle levée, les compagnies de canonniers ſe ſont complétées par l'eſpoir d'être exempts de recrutement. Je penſe, moi, qu'il eſt inſtant de décréter que les canonniers ne pourront quitter leur ſervice qu'à la fin de la guerre, & iront faire réciproquement ledit ſervice dans les villes voiſines, car j'ai la preuve qu'on n'eſt pas bon ſoldat auprès de ſa famille.

Mes intelligences m'apprennent en ce moment qu'on fait ſortir de Luxembourg un nombre infini de voitures de tranſport, qui, dit-on, ſont deſtinées à enlever le bled de nos frontières, à force armée. Je ne leur en ai guère laiſſé, mais j'eſpère qu'elles ſerviront à enlever le leur. On m'aſſure que je ſuis calomnié; je marche ſur le ventre de tous ces lâches! Le peuple ſe lève en maſſe, & nous verrons qui d'eux ou de moi marchera le mieux à l'ennemi; c'eſt ainſi que je réponds à des traîtres auſſi vils, en rempliſſant mon devoir.

Signé, CUSSET, Repréſentant du peuple.

Au ministre de la guerre.

Thionville, le 30 août 1793, l'an 2 de la République françaiſe.

CITOYEN MINISTRE,

J'ai ſous les yeux le brevet envoyé au citoyen Gras Lambert, qui le nomme ſous-lieutenant au 44e régiment d'infanterie, en garniſon à Quimperlé, daté du 27 mai 1793; c'eſt ſans doute une erreur de date, puiſqu'il eſt vrai qu'il ne l'a reçu que le 27 août, & que le décret en ſa faveur n'a été rendu que le 8 juin, ce qui l'a mis dans le cas de ne point partir. Je vous invite donc à réparer cette erreur, & lui faire toucher de ſuite ſes appointemens, en ayant un extrême beſoin.

Vous demandez au général Krig ce qu'eſt le citoyen général Humbert, qui a eu la permiſſion, ſur la demande des corps adminiſtratifs qui m'a été faite, & la liberté d'avoir Thionville pour priſon. Je m'y ſuis d'autant plus rendu, que ſept mois de détention arbitraire par le traître Beurnonville eſt contre la loi, & que j'ai fait lecture de ſes deux mémoires juſtificatifs qui m'ont paru l'innocenter. Voilà ma tâche remplie ; conſultez-vous avec mes braves collègues qui compoſent le Comité de Salut public.

Signé, CUSSET, Repréſentant du peuple.

Au général Krig.

Thionville, le 30 août 1793, l'an 2 de la République française.

CITOYEN GÉNÉRAL,

Le cheval en question eſt rentré; Simer, adminiſtrateur de Thionville, ne l'avoit pas pour lui, mais bien pour le ſervice de la République, puiſqu'il eſt vrai que c'étoit pour ſon fils, qui eſt lieutenant dans les dragons; vous voyez combien il eſt beau d'être prudent. Nous devons nous féliciter d'avoir attendu, & nous avons la douce ſatisfaction de voir ce citoyen toujours le même; il eſt, ledit cheval, à l'écurie de Néron; & comme vous ſavez, le peuple va ſe lever en maſſe, je me mettrai à leur tête; donc j'aurai beſoin d'être bien monté, & par cette raiſon je m'en ſervirai.

L'on a dû vous rendre compte des diſpoſitions que j'ai priſes à Sierck, ſur des demandes qui m'ont été faites & qui m'ont paru utiles au ſalut public. Néanmoins comme je ne ſuis pas homme de guerre, faites ce que vous jugerez à propos; ma reſponſabilité eſt à couvert par l'avis que je vous donne.

Signé, CUSSET, Repréſentant du peuple.

Au citoyen Grandchamp, directeur de l'artillerie à Metz.

Thionville, le 28 août 1793, l'an 2 de la République françaiſe.

CITOYEN,

Il m'eſt bien doux de me trouver du même avis

que vous, tant pour les forges d'Ayange, que pour une compagnie de travailleurs à Thionville; je vous avois prévenu, car j'avois ordonné que leurs chevaux fussent conservés, & les ai autorisés à requérir du bled pour lesdits ouvriers. Quant au recrutement, ils n'y sont point sujets.

Signé, Cusset, Représentant du peuple.

Aux corps administratifs de Thionville.

Thionville, le 31 août 1793, l'an 2 de la République française.

Moi je donne adhésion aux arrestations qui seront faites aux termes de la loi & pour la sûreté générale. Quant à retenir le commandant d'artillerie, nommé par le conseil exécutif, pour la place de Sarre-Libre, je n'y consentirai jamais, parce qu'il est vrai de dire que si l'on ne connoît que son clocher & qu'on oublie la hiérarchie des pouvoirs, il n'y a plus de liberté; je sais que Sarre-Libre est plus menacé que Thionville, c'est assez en dire.

Je pars, après ma correspondance finie, pour Rodemack, où je pense être utile à ma patrie. A mon retour je verrai le commissaire du département de la Moselle, à qui j'annoncerai mon retour, pour qu'il envoie chez le citoyen Neron son adresse.

Signé, Cusset, Représentant du peuple.

Au commandant temporaire Thiery de Thionville.

Le 31 août 1793.

Citoyen,

Si les mesures par moi prises relativement à Sierck,

& ſur les demandes qui m'ont paru utiles au bonheur public, vous ne les trouvez pas telles que je les ai vues, vous diſpoſerez comme le bien le veut : ma reſponſabilité eſt à couvert du moment de ma déclaration ; veuillez envoyer une ordonnance à Metz, & qu'elle arrive avant huit heures.

Signé, Cusset, Repréſentant du peuple.

J'attends réponſe par écrit de ſuite.

Le commandant des troupes de la République cantonnées à Sierck, au général commandant les troupes d'Autriche à Luxembourg.

Sierck, ce 30 août 1793, l'an II de la République françaiſe une et indiviſible.

La République françaiſe, qui m'a honoré de ſa confiance au poſte de Sierck, apprendra, général, avec douleur qu'on ſe ſoit rendu coupable d'excès qu'elle a cherché à éviter juſqu'ici, mais que vos troupes ont hier matin légitimés.

Jamais l'hiſtoire n'a fourni de traits d'horreur ſemblables à ceux dont elles ſe ſont ſouillées.

Renverſer l'arbre de la liberté, objet du culte, non ſeulement des bons Français, mais encore de tout homme qui penſe ; couper les pieds, les mains, arracher la langue, tirer un malade de ſon lit, le charger à coups de bâton & l'enlever à ſa famille, après avoir dévaliſé ſa maiſon, ſont des cruautés qui ne peuvent être tolérées que chez un peuple de Cannibales & qui révoltent l'humanité. Dévaſter, piller, briſer, ſont d'autres excès qui rendent les habitans des campagnes malheureux ſans avancer le terme de la guerre.

Les troupes que je commande, indignées de ces

horreurs, sans user de représailles, ont cependant emmené des ôtages & des nantissemens; & si elles ont passé les bornes, j'en gémis sans pouvoir blâmer des sentimens de vengeance qui les dirigeoient.

Il dépend de vous, général, de faire cesser ce genre de combat qui outrage la nature & avilit l'espèce humaine. Les républicains français veulent se battre loyalement, & se refusent à des sentimens si contraires à l'urbanité qui les caractérise. Si, comme je veux bien le croire, vous blâmez la conduite des vôtres, que vous fassiez restituer, avec le citoyen Mathieu-Joseph Diderich, les effets volés aux citoyens français, vous pourrez compter, & le représentant du peuple ici présent vous en répond, que la nation, toujours juste, ne se laissera pas plus vaincre en générosité qu'en courage. (*Dicté par Cusset, Représentant du peuple.*)

Le Commandant des cantonnemens de Sierck.

Aux citoyens composant le conseil de guerre.

J'apprends en cet instant que la fausse nouvelle de l'arrivée de l'ennemi dans Sierck a malheureusement causé un mouvement dans l'armée, puisqu'il est vrai que des hussards sont arrivés sous les ordres du brave Cirge; il a sans doute reçu des ordres qui lui donnent une destination. Quoique je me sois convaincu par mes yeux que l'ennemi n'étoit point à Sierck ni dans les villages autrichiens que j'ai fouillés, je ne donnerai point d'avis sur la question de savoir s'il doit remplir les ordres; mais je crois que la délibération du conseil doit être bien réfléchie, en raison de ce que l'ennemi pourroit profiter d'un mouvement qui annonceroit qu'il lui est facile à nous déplacer, & pourroit nous faire une guerre de chicane infiniment désastreuse. Quant à moi, quoique malade, j'accompa-

gnerai le général par-tout, ſachant & devant mourir pour ma patrie. J'attends donc le réſultat de vos ſages délibérations pour partir, puiſque je ne puis préſider le conſeil.

Signé, CUSSET, Repréſentant du peuple.

Au comité de ſalut public.

Thionville, le 2 septembre 1793, l'an II de la République française.

CITOYENS MES COLLEGUES,

Je viens, par celle-ci, vous faire part d'un moyen dont je me ſuis ſervi & qui paroît m'avoir réuſſi: penſant que le moral ne touche pas les ſoldats autrichiens, & ſachant que le bien phyſique pouvoit ſeul les atteindre, je me ſuis aviſé de leur faire paſſer du pain que nous faiſons manger aux ſoldats républicains; ils ſe ſont écriés: Pourquoi donc n'en irions-nous pas manger de pareil? & d'après quelques converſations, ils ont paru méditer une déſertion générale. Veuillez en donner avis à mes collègues & qu'ils faſſent comme moi, tous moyens devant être employés, non-ſeulement pour le bonheur de la république, mais au bonheur du genre humain.

Signé, CUSSET, repréſentant du peuple.

Au comité de salut public.

De Catenoin, le 14 août 1793, l'an II de la République française.

CITOYENS MES COLLEGUES,

Les circonſtances plus que critiques où nous nous trouvons, donnent à tous les bons citoyens une ſurveil-

sance active, & au représentant du peuple le beau droit de tout faire pour le salut de la patrie; c'est à ces causes que, quoique seul, je suspends, je nomme provisoirement, j incarcère les contre-révolutionnaires, je fais rentrer les grains, foins, armes, effets de campement, & tout enfin ce qui peut tomber à la puissance de nos ennemis; je fais, le plus que je peux, approvisionner Thionville pour le mettre en état de siége, quoique l'ennemi ne paroisse pas vouloir s'y porter; j'ai fait fortifier Sierck sans qu'il en ait coûté un sol à la nation, & vais m'occuper du reste de la frontière.

Grandchamp, directeur d'artillerie, vient de m'écrire que Thionville étoit la place la mieux approvisionnée de toutes celles qui sont de la dépendance de Metz. Il est bon que vous sachiez que Thionville n'a à-peu-près que la moitié de ce qu'il lui faut; je vous en donnerai dans quelques jours un détail parfait. Sarrelouis n'a pas pour soutenir un siége de sept semaines, & l'esprit public est si mauvais que je pense, moi, qu'ils sont plus autrichiens que français. Enfin les conspirations sont telles, qu'il n'y a qu'à consulter nos ennemis pour savoir positivement la situation de nos places; car mes espions, en me rendant compte, m'apprennent cette déplorable vérité : nos ennemis du dedans sont si adroits que lorsqu'une place est approvisionnée, les fournisseurs laissent manquer une armée, & dans une seule requisition ils enlèvent tout & on ne peut rien se procurer. Voilà la marche de nos généraux & fournisseurs; à peine la place de Thionville est-elle à moitié fournie que l'on nous demande mille sacs de farine.

C'est avec une telle conduite qu'on nous mène à la perte de la liberté. Voici la marche de nos ennemis & leurs vues. Le 10 août, le camp de Luxembourg de 7000 hommes s'est porté sur Arlon, le 11 il

en eſt arrivé 17000, ce qui porte ce camp à 24000; ſans ceſſe des troupes nombreuſes défilent ſur Sarrelouis, Longwi & Landau. Leurs vues ſont de prendre toutes ces villes, celle de Metz, & laiſſer tomber Thionville d'inanition & marcher ſur Paris : ils paroiſſent ſi aſſurés de toutes ces conquêtes, que je crois à une grande trahiſon ; ils donnent pour témoignage qu'ils avoient bien dit l'année dernière qu'ils reprendroient au printems la Belgique, Mayence, & entreroient ſur le territoire français. Il eſt vrai qu'ils le diſoient & l'ont bien effectué : je penſe pourtant qu'il n'en ſera pas de même cette fois ci ; mais ſi de grandes meſures ne ſont priſes, ſi on n'inveſtit pas ſéparément les repréſentans du peuple, ſi on ne leur donne des eſpions, il eſt impoſſible qu'ils puiſſent être par-tout, car je ne ſais pas ſeulement où ſont mes collègues ; n'importe, je ferai tout le bien que je pourrai, & ſerai applaudi par les montagnards. Voici un vice à corriger de ſuite & doucement : un décret d'enthouſiaſme voulut que le ſoldat ne mangeât que du pain de froment : eh bien ! ſi l'on n'y porte de ſuite remède, j'annonce que l'année prochaine la famine ne ſera pas factice, mais complète, & je le prouve. Dans l'ancien régime, dit-on, nous avions, année commune, un ſixième de grains à vendre, cela eſt vrai ; mais ce qui eſt vrai auſſi, c'eſt que toute la campagne ne mangeoit pas de froment, & qu'aujourd'hui ils n'en mangent pas d'autre ; par cette ſeule vérité j'ai tout démontré. Hâtez-vous, mes collègues & amis, de prévenir la chûte de la liberté, car nul ne tient contre la famine. J'ai mis en état d'arreſtation Buquelley & Hanin, ce dernier capitaine d'artillerie, & l'autre commandant ; j'en ai prévenu le miniſtre : faites-vous repréſenter la lettre, vous y verrez ce qui m'a mis dans ce cas.

Ci-joint les obſervations de Saint-Hillier, qu'on

s'obstine à maintenir dans une place qu'il ne peut occuper; nommez sans désemparer à sa place, il en est temps & grand temps, car la confiance lui est retirée, & lui-même convient de son incapacité.

Signé, Cusset, Représentant du peuple.

Au ministre de la guerre.

Le 14 août 1793.

Citoyen ministre,

Le peuple, en assemblée de section, a émis son voeu contre les citoyens Hanin & Buquelley, l'un capitaine & l'autre commandant d'artillerie à Thionville. Les soldats & officiers se sont réunis & m'ont fait une pétition. Tous les voeux demandent l'arrestation des ci-dessus dénommés, & leur renvoi; je les ai fait mettre provisoirement en état d'arrestation, ne connoissant que le salut public, qui paroissoit, sans cette mesure, compromis, étant pleinement convaincu que nul ne peut être utile à sa patrie s'il n'a la confiance de ses sous-ordres: c'est aussi ce qu'Hanin & Buquelley ont bien senti, & ils demandent à aller rejoindre leurs corps; je me joins à eux, & vous invite à nommer promptement à leur place. Quant à moi, pour que le service se fasse à la place, je pense qu'il est prudent que je nomme provisoirement. Vous voudrez bien faire part de ma lettre au comité de salut public.

Signé, Cusset, Représentant du peuple.

A Couthon, député.

Mon ami,

Je te prie de te faire représenter la lettre écrite en date

date du 14 août au miniſtre de la guerre. Les deux ſujets qui y ſont dénommés ne peuvent plus reſter en place ayant perdu la confiance des citoyens & du miniſtre.

Signé, Cusset, repréſentant du peuple.

Du 11 août 1793.

Conſidérant que l'intérêt de la République & l'humanité veulent que les malades reconnus par le comité de ſanté, incapables de ſervir, puiſſent ſe retirer ; conſidérant en outre l'éloignement où ſe trouvent de mes collègues pour remplir l'article VI du réglement, & rendant hommage à la pureté de leurs intentions, qui tendent à faire promptement le bien de la République & ſervir l'humanité ſouffrante, je me charge, ſous le vu des procès-verbaux, de remplir l'article V du réglement.

Signé, Cusset, repréſentant du peuple.

A Thionville, le 12 août 1793.

Vu les circonſtances où nous nous trouvons, & d'après les juſtes demandes de la municipalité, je me joins à elle pour que demain les corps adminiſtratifs réunis s'aſſemblent avec le conſeil de guerre ſur les trois heures après midi.

Signé, Cusset, repréſentant du peuple.

Le 12 août, à Thionville.

Ne connoiſſant que la loi & la juſtice, j'autoriſe le citoyen Guyot, payeur des troupes à Thionville, à payer au citoyen Pâris la ſomme de 2,000 livres retenue ſur ſes appointemens, à raiſon des 3 ſols par

lieue, en numéraire, accordés aux convalefcens militaires pour leur route, autorifés par le général Wimphen & les commiffaires du confeil-exécutif.

Signé, Cusset, repréfentant du peuple.

A Grandchamps, directeur d'artillerie à Metz.

Sans être artilleur, je fais que quand il y a pour cinq femaines de fer battu & une quantité de gueufes de coulées, il faut s'occuper aux bombes, boulets, &c.; ce font auffi les ordres que j'ai donnés. Vous me dites que les vôtres étoient conformes aux befoins; fi je les avois vus, j'aurois pu vous confulter: mais il ne m'a pas été poffible de faire obéir madame Dayang. Nous avons befoin de bombes de dix pouces que j'ai demandées; mais fi vous ne pouvez nous les faire paffer, marquez-le-moi aux fins que je les décommande.

Il est bien douloureux pour moi d'apprendre de vous que Thionville eft la ville la mieux approvifionnée, étant en état de vous prouver qu'il y manque de tout. J'ai ce tableau effrayant fous les yeux. Si donc il eft vrai que toutes les villes foient dans un pareil dénuement, je ne fuis plus furpris des propos infolens de nos ennemis.

Signé, Cusset, repréfentant du peuple.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

A Saintzig, le 13 octobre 1793, l'an des hommes libres.

Citoyens mes collègues,

Les brigands de tous genres font encore venus voler les républicains de Sierck & des villages limi-

trophes. Les ariſtocrates ont eu des ſauves-gardes: ceux là doivent être regardés comme ennemis de la patrie ; auſſi vais-je les faire arrêter & confiſquer leurs biens, qui ſerviront à indemniſer les patriotes à qui l'on n'a pas laiſſé de quoi emmaillotter leurs enfans.

Les ennemis ne ſont qu'à une demi-lieue de Sierck, et leurs avant-postes ſont encore ſur le territoire français; je laiſſe à penſer aux républicains montagnards ce que je ſouffre en voyant la terre ſainte de la liberté foulée par des pieds ſacriléges; mais juſqu'à ce moment les choſes ont été telles, que l'ennemi n'a eu qu'à vouloir ſaccager cette malheureuſe frontière, pour le faire : auſſi eſt-ce là qu'il vient ſe rafraîchir de ſes fatigues. Sierck & Rodemack ſont regardés comme les vedettes de Thionville, ſur qui elles doivent ſe replier; c'eſt le langage de tous ceux qui ne connoiſſent ces poſtes que ſur la carte. Je penſe le contraire, moi qui les connois par pratique; car ſi j'euſſe ainſi penſé, ç'auroit été l'ennemi qui auroit fait la moiſſon de toute cette frontière, & non les Républicains français : auſſi ai-je pris ſur moi de faire ſortir des troupes de Thionville, qui ont garanti les perſonnes & les propriétés. C'eſt d'après ces expériences que je demande à la Convention mille hommes d'infanterie & trois cents de cavalerie pour ces deux poſtes, & avec les fortifications que j'y ferai faire je réponds ſur ma tête d'arrêter vingt mille hommes, ce qui donnera le temps aux troupes de s'avancer & à la maſſe de ſe lever pour repouſſer ces hordes d'eſclaves; ce qui eſt d'autant plus néceſſaire que ces habitans diſent avec raiſon, qu'avons-nous à faire de ſoldats chez nous qui ſe retirent à l'approche de l'ennemi : ce que je demande eſt inſtant pour le bien de la République ſous tous les rapports. Rodemack & Sierck ont beſoin, pour opérer ce que je viens de dénommer, de deux pièces de

canons; j'ai penſé qu'il ne falloit pas en demander à la République, mais lui en procurer.

J'ai été aſſez heureux pour trouver dans la chartreuſe de Rethel un fourneau en fer qui peut nous donner ce dont ces deux poſtes ont beſoin; je vais le faire caſſer, ainſi que quelques cloches que j'enverrai à Metz pour remplir cet objet & fondre des pièces de 4. J'annonce à la Convention qu'aucun de nos aſſaſſins n'ont encore pu bleſſer un républicain, & qu'à leurs barbes nombreuſes nous leur avons enlevé 78 moutons; nous étions ſix. J'aſſure en outre à la Convention que tant que je ſerai ſur cette frontière je ne ſouffrirai jamais qu'on égorge & pille mes frères, ſans que le lendemain je n'aille prendre ma revanche & apporter de quoi donner du pain aux patriotes: telles ſont les fonctions du citoyen Cuſſet, ſoldat-repréſentant du peuple.

La Vendée dont j'ai parlé à la Convention avoit ſes fils ourdis, et déja ils s'étendoient juſqu'à Senſich; ce qui a été découvert par mes patriotes: je m'y ſuis porté de ſuite, & en ai fait arrêter vingt-neuf, tant hommes que femmes, qui ont été conduits à Thionville. Mais une réflexion républicaine m'a prouvé que la nation ne devoit plus nourrir ces ſang-ſues; en conſéquence j'ai requis l'ariſtocratie de Senſich de fournir ſept maldres de bled pour nourrir leur canaille, ce qui fait 2,520 livres poids de marc, & j'eſpère que la Convention, en approuvant cette meſure, fera un décret d'autant plus juſte, que nous avons nourris trop long-temps ces buveurs de ſang.

Ce dont la Convention va rire, c'eſt d'apprendre que c'étoit une femme qui prêchoit la révolte ſous l'égide d'un curé réfractaire, que j'ai manqué de dix minutes; je ne le perdrai non plus de vue que les ennemis que j'ai ſous les yeux.

Maintenant je rappelle l'attention de l'Assemblée sur ce qu'il est impossible que je puisse tenir ; devant & ne pouvant être par-tout, je demande qu'on m'adjoigne le citoyen Noël Pointe, de mon département : j'en fais le choix en raison que dès le lever de l'aurore de la liberté nous avons frappé d'accord sur l'enclume de la vérité pour faire rejaillir les salutaires étincelles sur l'ignorance opprimée : c'est donc au nom du bien public que je le demande, & qu'il parte sur l'heure, car je n'y puis tenir davantage.

Je ne sais pourquoi la Convention a perdu de vue les moyens que je lui avois offerts pour avoir des chevaux si précieux en ce moment pour le bien général ; j'avois dis plus, qu'une grande partie seroit échangée contre du vin pour économiser notre numéraire. Une infinité d'autres objets utiles & très-utiles à la République, ont été renvoyés aux comités respectifs, & aucun n'en rend compte ; je l'attribue aux immenses occupations dont ils sont chargés : mais c'est à la Convention à juger si les avis des représentans du peuple doivent être pris en considération ; ce qu'à défaut il ne faudroit pas en envoyer.

J'ai été bien étonné de trouver ma lettre qui rend compte de l'affaire de Rodemack, tronquée, en raison de ce qu'on a voulu omettre le paragraphe qui dit que tout le peuple étoit levé en masse (l'on veut encore, à ce qu'il paroît, ou c'est par oubli, regarder le peuple pour rien). Quant à moi je sais que c'est le vrai dieu, il voit tout, il entend tout, il paie tout & il peut tout : donc je demande que ma lettre sur l'affaire de Rodemack soit littéralement insérée au bulletin, c'est bien la moindre chose que le peuple ait cette satisfaction ; & dans l'instant où j'écris il est encore debout sur les hauteurs Duvillard, prêt à écraser toute espèce de tyrans.

Il y a un mois et demi que j'ai dénoncé à la Convention que l'on faifoit conduire à Longwy un tréfor efcorté par des huffards gris qui n'étoient point armés, ils font encore à Metz fans armes ; je demande que ces braves foldats foient armés & envoyés à Sierck & Rodemack : fi donc cela ne fe fait pas, il eft inutile de dire à la Convention ce qu'on voit & ce qu'il faut faire pour le bien.

Salut, républicains,

Signé, CUSSET, repréfentant du peuple près l'armée de la Mofelle.

Au général Schaunenburg.

GÉNÉRAL,

Vous parlez d'inculpation & de vous & de l'armée, jamais vous ne mettrez un montagnard de ma trempe en butte ; ce n'eft pas le foldat que je furveille, ce font les généraux : je fais que le foldat veut fe battre, je fais que s'il étoit conduit au combat à propos, nous ferions déja libres ; je fuis bien charmé que vous donniez connoiffance de ma lettre à mes collègues, qui fe réjouiront de ma furveillance.

Mais, général, vous qui parlez d'inculpation, pourroit-on vous demander comment il eft poffible que vous ignoriez que votre armée eft fur le point de manquer de pain, & cela eft fi vrai qu'aujourd'hui l'on demande mille facs de farine que nous ne pourrons céder ? Si je pouvois, je m'étonnerois de ce que chaque fois que l'on veut connoître la vérité & porter fecours, l'on foit traité de calomniateur n'importe, général, je remplirai ma tâche, & perfonne ne m'empêchera

de pleurer ſur les trahiſons trop récentes, & de faire de mon mieux pour prévenir les futures.

Signé, CUSSET, repréſentant du peuple.

Le cinquième jour du ſecond mois.

Robeſpierre, où étois-tu? où étoit ton cœur, ſi tu étois à la Convention, pour ne pas t'oppoſer au décret contre Lyon? Les républicains ſe vengeroient & ſe battroient contre des pierres, en détruiſant les maiſons de ſecours, d'induſtrie, les manufactures!

C'étoit bon aux tyrans couronnés de ſe venger ainſi, mais les républicains! les Romains, lorſqu'ils avoient vaincu, rétabliſſoient les dégâts de la guerre, parce qu'ils connoiſſoient leurs intérêts; ils donnoient de quoi rétablir & enſemencer les terres: & nous républicains nous n'avons pas ſeulement penſé à ſoulager les malheureux patriotes, qui ont conſtamment été attachés à la République au milieu des féroces aſſaſſins qui leur ont fait ſouffrir mille morts. J'aſſure que je ne me ſens plus: oblige-moi, ami, de me faire obtenir mon congé. Je ſuis de Lyon, j'y ai pris naiſſance; j'y ai battu pendant deux ans et demi l'ariſtocratie, & il n'y a pas juſqu'à un modéré que je ne connoiſſe. Mon voyage ne ſera donc pas inutile à la patrie, ne perds pas de vue ma lettre ci-jointe; elle reſpire le bien, donc elle doit t'intéreſſer.

Signé, CUSSET, repréſentant du peuple.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Thionville, le 20 ſeptembre 1793, l'an II de la République françaiſe.

Le repréſentant du peuple près l'armée de la Mo-

ſelle requiert le citoyen Petit, commiſſaire des aſſemblées primaires de Thionville, de ſe tranſporter aux priſons pour élargir ceux qui n'y ſont pas aux termes de la loi, & l'autoriſe en outre à y faire mettre ceux & celles qui pourroient troubler l'ordre public; néanmoins rend reſponſables tous ceux qui y mettroient empêchement ſous quelque point de vue que ce puiſſe être & par une autorité quelconque; rend auſſi reſponſable le citoyen Petit de l'abus qu'il pourroit faire des pouvoirs illimités qui lui ſont donnés.

Signé, CUSSET, repréſentant du peuple.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

A la Convention.

Rodemack, le 30 juillet 1793, l'an II de la République.

CITOYENS COLLÈGUES,

Les circonſtances m'ont commandé impérieuſement la meſure que je viens de prendre, la voici :

D'après l'arrêté que les corps adminiſtratifs de Metz & de Thionville ont pris, & que vous connoiſſez, j'ai demandé au diſtrict & à la municipalité de m'adjoindre deux membres pris dans leur ſein pour faire rentrer dans les magaſins de Thionville tous les grains & fourrages qui ſont dans les villages limitrophes, pour qu'ils ne tombent pas à la puiſſance des ennemis qui, violant toutes les lois, viennent ravager, piller partout où ils peuvent. Hier nous nous fîmes accompagner dans ces villages avec vingt cinq de nos braves huſſards & une compagnie de grenadiers; ils étoient dans Friſſanges au moins trois cents, & leur camp tout près. Sept huſſards, après avoir chaſſé leurs vedettes,

ont eu le courage de les fufiller à la porte du village fans qu'ils aient ofé fortir ; ils font fi tremblans devant les foldats de la République, que leurs coups paffoient à 50 pas d'eux. Je n'avois pas ma carabine, fans quoi j'aurois débarraffé la République de quelques-uns de fes ennemis ; mais à demain.

La feule courfe que nous avons faite avec le citoyen Frinmer, vice-préfident du diftrict, nous a procuré 112,000 livres pefant de bled. Ce citoyen patriote eft bien précieux, car fans lui je n'aurois pu faire que peu, puifque je n'ai eu que lui pour m'accompagner, la municipalité ne m'ayant adjoint aucun de fes membres.

Il paroît donc que la difette n'eft que factice, & fi fur toutes les frontières l'on fait de même, nous nous trouverons riches, nous couperons les vivres à nos ennemis, & tout efpoir de vivre fur notre territoire : la cupidité & la fcélérateffe feront anéanties. Je penfe que mes collègues aux frontières en feront autant que moi ; par-tout où font les montagnards le peuple en maffe les aime, les écoute : le temps eft enfin venu où la vérité eft reconnue. J'efpère, avec l'aide du brave Frinmer, récolter, fans fortir le numéraire, aux cultivateurs 496,000 livres de bled, fans compter le foin, &c.

Je dirai bientôt au comité de falut public où paffent nos pièces de 15 fous, de 30 fous & nos gros fous, avec les moyens sûrs de parer à ce coup funefte ; bientôt auffi je vous donnerai la lifte des ennemis qui font dans l'armée de la Mofelle : la marche que j'ai prife pour les connoître eft infaillible.

Signé, Cusset, repréfentant du peuple.

A mes collègues de Metz.

MES COLLÈGUES ET MES AMIS,

Comme je vous l'avois dit, le peuple s'eſt aſſemblé à Thionville, où j'ai fait les derniers efforts pour l'unir & faire des patriotes à la ſociété; une grande partie s'eſt fait inſcrire, mais pas autant que je l'eſpérois, car mes efforts ont été ſi grands, que j'en crache le ſang à pleine bouche: néanmoins les habitans ſont patriotes & aiment la liberté, l'eſprit du ſoldat eſt au ſuperlatif bon.

Une nouvelle faction s'élève contre Paris: je n'en connois point le réſultat, car ils ſont dans ce moment aſſemblés; & ſi les repréſentans du peuple ne viennent donner un grand exemple de ſévérité & de juſtice, il eſt à craindre que dans cette ville importante une poignée de factieux n'entretiennent une méſintelligence funeſte à la République; il y a ſur-tout deux perſonnes qui correſpondent & qui voyagent à Luxembourg par autoriſation. D'après ce que vous en penſez, ce qu'on en apprend & ce que je vois, ils peuvent cauſer de grands maux à la France. Toutes ces conſidérations, je penſe, vous doivent déterminer à détacher un membre de votre ſein pour être utile par-tout.

J'ai pris le parti de vous envoyer une ordonnance, parce que je crains que ma lettre ſinon interceptée, ne ſoit au moins retardée, vu que je n'ai encore point reçu de réponſe à toutes celles que je vous ai écrites, étant ſi près. Si les affaires de l'armée vous appeloient, marquez-le-moi, afin que j'aille me battre pour le ſalut de mon pays; veuillez me dire ſi j'aurai un cheval, ou ſi je dois m'en procurer un à Thionville.

Les courſes que j'ai fait faire à Luxembourg m'ap-

prennent entr'autres que l'affaire d'Arlon a jeté une telle terreur dans tous les habitans bien loin au-delà de Luxembourg, qu'ils n'en peuvent dormir, croyant toujours que nous sommes sur eux; le soldat est inquiet & découragé, les émigrés, les despotes humiliés, outragés; & moi, en me réjouissant, je crie vive les Français faits pour être républicains.

Signé, Cusset, représentant du peuple.

Ci-joints deux malheureux qui réclament; si vous jugez dans votre sagesse, vous les enverrez à nos collègues.

A la Convention nationale.

Citoyens mes collègues,

Le succès répond à nos efforts; seigle, froment & foin commencent à rentrer dans les greniers de Thionville; mais nous n'aurions rien fait, si à l'instant la Convention ne décrète qu'il sera mis à la disposition du district de Thionville la somme de 1,500,000 liv. à 2 millions pour acquitter le versement qui se fait, & ce que nous avons promis. Déja les ennemis du bien public s'efforcent de leur faire accroire qu'ils ne seront jamais payés; le plus petit retard accréditeroit cette calomnie, & la confiance qu'ont donnée les montagnards au peuple, se perdroit, & les factieux jouiroient un instant: je pense donc que vous n'hésiterez pas un moment à rendre ce décret si nécessaire au bien général.

Nos ennemis paroissent redoubler d'activité pour nous enlever notre précieuse liberté. Tandis que les uns livrent nos canons, fusils & munitions de toute espèce, les autres déplacent d'habiles armuriers pour

que nous ne puissions les remplacer, & cela à l'instar de l'infâme Beurnonville, qui a fait cesser six semaines la fabrique de Saint-Etienne. L'on vient de me mettre sous les yeux les prétendus ordres de l'adjoint au bureau de la guerre, qui destitue Nicolas Darcantel, armurier de l'arsenal de Thionville, à qui l'on donne vingt-quatre heures pour vuider & aller rejoindre son régiment. D'après les renseignemens que j'ai pris, je n'ai vu qu'une intrigue ou une perfidie, je n'ai point balancé à le maintenir provisoirement dans sa place, fondé sur la loi, sur la nécessité qu'il y a d'avoir, autant que faire se pourra, d'ouvriers de ce genre dans Thionville; car il faut que je vous dise que le magasin d'armes de Thionville, cette cité de première ligne, n'a que 287 fusils, & 150 que le 102e régiment a, & qu'il demande à faire réparer: jugez si un bon ouvrier comme celui dont il est question doit être renvoyé. Je demande donc que la mesure que j'ai prise soit confirmée, et que l'adjoint ait à s'expliquer sur les motifs qui ont pu l'obliger à se mettre à côté de la loi.

Signé, CUSSET, représentant du peuple.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Au citoyen général Ruillie.

Rodemack, le 28 juillet 1793, l'an II de la République française.

Les circonstances vous ont sans doute forcé à ordonner que la moitié des hussards cantonnés à Rodemack se tiendroit prête pour partir incessamment: j'avois besoin du tout pour demain seulement; mais si

la chose publique l'exige, vous voudrez bien me le faire connoître.

Salut, républicain.

Signé, Cusset, représentant du peuple près l'armée de la Moselle.

Réponse par la même ordonnance.

A Grandchamps, directeur de l'artillerie à Metz.

Hayange, le 10 août 1793, l'an II de la République française une & indivisible.

Citoyen,

D'après la visite faite des magasins de Thionville, leur dénuement m'a forcé de chercher les moyens d'approvisionnemens fondés, 1°. sur la nécessité d'assurer la liberté au peuple ; 2°. sur les vaines promesses.

Nous avons vu, Simmer, Pâris & moi, comme représentant du peuple, commissaire des guerres & président du district, aux usines d'Hayange, qu'il y existoit environ neuf voitures de mitraille, que nous avons jugé nécessaires aux magasins de Thionville ; aussi avons-nous profité des voitures envoyées par la direction de Metz pour les conduire dans lesdits magasins, regardant l'approvisionnement de cette ville comme de la dernière importance étant une place de première ligne.

Nous avons reconnu qu'il y avoit pour approvisionnement en fers battus pour cinq semaines de travail, de la mitraille; de plus, trente-cinq gueuses, & que pour ces raisons l'on pouvoit cesser le coulage des gueuses pour ne s'occuper que des bombes, obus & boulets; & comme la conduite des propriétaires & agens de

cette ufine nous a paru fufpecte, nous avons nommé des commiffaires à l'effet de furveiller toutes leurs geftions, & tourner au profit de la République le profit de cette ufine : en cas que l'ennemi fe préfente, prendre toutes les mefures de fageffe pour empêcher l'ennemi de s'en fervir pendant fon féjour.

Les commiffaires font les citoyens Termer, maire; Noveur, curé; Balthazar Georges, officier - municipal.

Je vous préviens de mes opérations & j'attends que vous me répondrez de fuite à Thionville.

Signé, CUSSET, repréfentant du peuple près l'armée de la Mofelle.

A la Convention nationale.

Thionville, le 24 août, onze heures du foir.

CITOYENS MES COLLÈGUES,

J'avois à vous faire part de ce qui s'eft paffé à Sierck, mais l'on vient de me prévenir que l'ennemi s'y eft porté encore, & je pars dans l'inftant pour le repouffer; c'eft la troifième nuit que je ferai à leurs trouffes, & pour récompenfe, les ariftocrates m'ont promis un certificat de civifme, en me calomniant à la Convention : fi j'ai ce bonheur, vous voudrez bien me conferver cette lettre, qui me fervira de paffeport auprès des patriotes. Je vous rendrai compte, ou au comité de falut public, de ce qui fe fera paffé; je vous affure par avance que fi l'ennemi ofe fe mefurer avec nous, je me conferverai le beau titre de montagnard.

Signé, CUSSET, repréfentant du peuple près l'armée de la Mofelle.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Aux corps administratifs de Sarre-Libre.

Rodemack, le 17 août 1793, l'an II de la République françaife.

CITOYENS,

La pofition de nos ennemis me donne la plus vive inquiétude pour Sarre-Libre, avec d'autant plus de raifon qu'ils ont des vues fur cette ville. Je ne fais fi les corps adminiftratifs ont eu la précaution de faire comme nous, d'ordonner que tous les grains des frontières fuffent apportés de fuite, tant pour approvifionner la place que pour fouftraire cette denrée précieufe à l'ennemi; fi cela n'eft fait, vous vous en occuperez jour & nuit, & m'enverrez de fuite la fituation de cette place tant en munitions de guerre que de bouche, afin que je me mette en mefure pour y pourvoir.

Salut, Républicains,

Signé, CUSSET, repréfentant du peuple près l'armée de la Mofelle.

Mon adreffe à Thionville.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Au général Chaubourg.

Rodemack, le 17 août 1793, l'an II de la République françaiſe.

CITOYEN,

Je ne penſe pas que vous puiſſiez ignorer qu'il exiſte un camp à Arlon de 40,320 hommes, & que toute la frontière du Luxembourg eſt à découvert : raſſurez-moi ſur une poſition auſſi triſte, & qui invite l'ennemi à venir prendre ſes cantonnemens ſur le territoire de la République. Ce que j'avance eſt vrai ; je le vois par les yeux d'un eſpion & par les miens, étant en ce moment à faire rentrer les grains, afin de ne rien laiſſer à l'ennemi qu'il ſemble que tout s'applique à favoriſer. Verrons-nous encore long temps nos villes cernées, aſſiégées & nos troupes immobiles? Je ne puis ni ne dois le diſſimuler, je ſuis dans une inquiétude bien fondée, de la ſtagnation de nos troupes. Réponſe, général, avant que j'écrive à la Convention. Mon adreſſe à Thionville.

Salut, Républicain,

Signé, CUSSET, repréſentant du peuple près l'armée de la Moſelle.

S'il y a quelqu'un de mes collègues auprès de vous, ils ſe réjouiront de ma ſollicitude, & s'empreſſeront auſſi à me répondre.

LIBERTÉ,

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Au comité de salut public.

Rodemack, le 17 août 1793, l'an II de la République française.

CITOYENS MES COLLÈGUES,

Jusques à quand resterons-nous dans une apathie condamnable? Jusques à quand verrons-nous de sang-froid cerner, assiéger, prendre nos villes sans qu'on fasse marcher nos troupes pour les secourir, si ce n'est quand elles sont rendues? Quels sont les mouvemens que font nos troupes pour s'opposer aux siéges des villes que je vous ai désignées? Aucuns. Quelles mesures prend-on pour défendre la frontière de Luxembourg qui est menacée par le camp d'Arlon, qui n'étoit dernièrement, comme je vous l'ai marqué, que de 24,000 hommes, & aujourd'hui de 40,320, sans ceux qui arrivent tous les jours pour rester, & les autres défilent sur Saar-Libre? Hier trois régimens ont passé pour se joindre à ceux qui doivent assiéger, & cent canonniers que l'empereur a envoyés au roi de Prusse. Jugez cette conduite; ne dit elle pas à l'ennemi? «Venez prendre vos cantonnemens sur le territoire de la République»; mais grace aux soins des corps administratifs de Thionville & aux miens, ils ne trouveront qu'un désert.

Il semble que tous les avis que je donne, tant à la Convention qu'au comité de salut public, sont regardés comme non avenus. Ne vous y trompez pas, mes collègues, celui qui court & qui veille, & fait

veiller, ses conseils ne sont pas à mépriser; n'allez pas croire qu'il faille se tenir à la ceinture du général pour connoître ses défauts : non, il faut au-contraire s'éloigner de lui, avoir des espions, lui demander à temps pourquoi il n'agit pas ainsi ; alors il tremble, il voit qu'on le suit, qu'on connoît la fausseté de ses mouvemens, il marche. La Convention a remis en vos mains des millions : sauvez la France ; & pour y arriver ayez des agens, & donnez-en secrètement aux commissaires montagnards ; quant à moi, je vous déclare que j'aime mieux mourir que de voir le peuple toujours trahi. Ainsi donc si le camp d'Arlon vient pour prendre ses cantonnemens sur le territoire de la République, je fais lever le peuple en masse, & je vais m'ensevelir ou les repousser. Si vous avez des vues marquez-le moi, sans quoi j'agirai. Je pense mériter une réponse de mes collègues, & je ne vous tais point que tous mes collègues en mission se plaignent de ne recevoir aucune réponse, ainsi que moi : ce n'est pas le moyen de nous tenir par la main, & sans cela nous perdrons la République. J'attends réponse ; mon adresse à Thionville, parce que de-là l'on me la fait passer.

Salut, fraternité, amitié, unité.

Signé, Cusset, représentant du peuple près l'armée de la Moselle.

A mes collègues de Metz.

CITOYENS MES COLLÈGUES,

Mes occupations ſont infinies à Thionville : eſt-ce en raiſon de ce que je ſuis ſeul, & que la place manque de tout ; mais le plus grand de tous les fléaux c'eſt l'immenſité des ariſtocrates de tous genres, & les injuſtices & prévarications que je cherche à redreſſer : déja quelques ariſtocrates ont tombé ſous ma coupe. Le peuple en aſſemblée primaire, les ſoldats-citoyens, la ſociété populaire m'en ont dénoncé pluſieurs, avec demande de les mettre en état d'arreſtation, ce que j'ai fait avec d'autant plus d'équité que quand le peuple ſe plaint il a raiſon. Auſſi-tôt votre réponſe, je vous enverrai les pièces & arrêtés pour que vous y donniez votre ſanction, étant néceſſaire. Il faut enfin, mes amis, que cela finiſſe ; il faut ſévir contre tous les ennemis de la choſe publique avec ſévérité, ſans quoi la République eſt perdue.

Je vais continuer à faire rentrer les grains, les foins & effets de campement que j'ai trouvés dans pluſieurs villages ; jugez de la ſcélérateſſe des campagnards des frontières.

Signé, CUSSET, repréſentant du peuple.

A la ſociété populaire & républicaine de Thionville.

CITOYENS,

Toujours retenu chez moi pour cauſe de maladie, ce qui l'aggrave encore plus, c'eſt d'être privé du bonheur de remédier moi-même aux maux qui

menacent & qui dévorent déja cette frontière. Je gémis d'apprendre que déja les petits accaparemens ont dans beaucoup d'endroits pris la place des grands; que les grands ne sont pas anéantis ; c'est aussi ce qui opère le malheur de voir tous les marchés vuides ainsi que tous les magasins. Ici est le citadin qui cache, l'autre qui approvisionne trop; là est le citoyen des campagnes, qui dit je ne trouve rien en ville, je n'y menerai rien ; l'autre est le méchant avide d'argent qui achette & laisse la denrée chez le propriétaire, qui vous répond froidement qu'il n'a pas de bras pour battre. Qui souffre tous ces maux? celui qui depuis la révolution frappe sur l'enclume de la liberté dont les étincelles ont créé la vérité, qui a créé la sans-culotterie. Il faut que cela finisse, & le seul moyen d'y parvenir, c'est de se lever en masse : la société, les corps constitués & les citoyens de Thionville, ceux de la levée de la masse qui ne sont utiles encore à rien ; présentons nos bras à la campagne, que chacun empoigne le fléau, que chaque citadin ouvre son magasin, & qu'un saint élan se fasse. Apprenons-leur que nous sommes bons républicains & bons frères, par l'exemple montrons-leur qu'il n'y a de repos que lorsque la liberté est assise; descendons nous-mêmes les cloches inutiles selon la loi; forgeons, fondons le tonnerre républicain, & cette vermine dévorante de l'aristocratie n'est plus ; aussi-tôt que vous serez disposés à marcher : je demande à donner le premier coup de fléau.

Salut & fraternité.

Signé, CUSSET, Représentant du peuple.

A la Convention nationale.

CITOYENS MES COLLÈGUES,

Après trois fauſſes alarmes données à la ville de Sierck, l'ennemi eſt enfin venu le 29 août, à trois heures du matin, au nombre de 800; les ſoldats de la République n'étoient que 150. Le commandant envoya une reconnoiſſance qui fut enveloppée, ce qui l'obligea de ſortir avec ſon petit nombre; mais il fut impoſſible de les repouſſer. Malgré les efforts incroyables que firent les ſoldats républicains, ils entrèrent dans Sierck, où ils n'ont reſté qu'environ un quart d'heure, pendant lequel temps ils ont commis les horreurs ſuivantes: pillé, caſſé tout à coups de ſabre, renverſé l'arbre de la liberté, maſſacré des malheureux ſans armes dans leurs maiſons, & après l'affaire ils ont mutilé les bleſſés au point de leur arracher la langue, leur couper les mains & les mettre dans leurs poches. De pareilles horreurs font frémir la nature; auſſi les défenſeurs de la patrie n'y ont pu tenir, & ont demandé à grands cris à charger ces cannibales qui ont fui à l'approche des républicains qui étoient venus au ſecours de leurs frères. Se trouvant alors à Perle, harraſſés de fatigues, ſans munitions de bouche, ils ſe ſont fait donner de quoi vivre, & en ont amené en bons républicains pour leurs frères qui avoient reſté à Sierck, & un nantiſſement pour ceux qui ont été pillés; ils ont auſſi amené deux notables de Perle pour ôtages, & les échanger contre celui qu'ils ont emmené du village d'*Apach*. Le butin ſe porte à une charrette d'effets, 3 vaches, 14 chevaux tant bons que mauvais. La lettre ci-incluſe vous éclairera ſur les moyens que j'ai pris pour faire ceſſer de pareils brigandages de la part de l'ennemi; & ſi les autrichiens ne s'exécutent, nous uſerons de repréſailles: ce qu'à

défaut, j'attendrai un décret de la Convention qui ordonnera sans doute que le butin soit réparti aux malheureux à qui l'on a laissé à peine les yeux pour pleurer. Je ne puis vous rendre compte de notre perte ni de la leur, car il y a des prisonniers de morts & de blessés, & d'autres qui ont pris le chemin de Thionville ; nous savons seulement qu'il nous manque 39 hommes, dont grande partie sans doute se retrouvera. Je ne puis comprendre l'idée des autrichiens, qui emportent leurs morts & les nôtres.

Sans les saignées, abattis que j'ai fait faire à Sierck, la garnison auroit péri ; mais n'ayant pu faire passer leurs canons, la retraite de nos braves défenseurs a été facile : l'ennemi paroît vouloir nous attaquer, mais nous nous disposons à le bien recevoir.

Signé, Cusset.

Au président des Jacobins.

Frimaire, l'an II de la République une & indivisible.

Citoyen,

L'intrigue augmente tous les jours, & cette nouvelle aristocratie est plus tyrannique pour les patriotes, & plus désastreuse pour la liberté que celle que les vrais montagnards viennent d'éteindre.

Si je n'avois que ma cause à défendre, je méprisois déja assez mon calomniateur pour ne pas descendre à lui répondre ; mais c'est pour la cause commune que je veux demander une loi de police que la Convention nationale, toujours guidée par la justice, voudra bien étendre en la rendant générale : *c'est la loi du Tallion*, qui empêchera le crime audacieux d'étouffer & d'anéantir la vertu timide.

Qu'a prétendu mon calomniateur en difant *que j'étois commiffionné par Roland, que j'étois d'abord attaché à fon parti, mais peu capable de le fervir ou de lui nuire, j'en avois été éloigné?* Il a voulu fuggérer adroitement que j'étois fufpect, & que je devois être rejeté de la fociété. Eh bien! fi je prouve que fes inculpations font fauffes, que je fuis honnête homme: que doit-il être? Reconnu lui-même pour un intrigant & chaffé de l'enceinte facrée de la vérité & de l'équité; car il ne faut plus fe le diffimuler, s'il n'eft aucun droit de repreffion contre de tels monftres, bientôt tous les vrais patriotes feront, les uns guillotinés, les autres incarcérés, & les derniers frappés d'un coup plus terrible encore, c'eft-à-dire, en proie à l'animadverfion du peuple, & de-là le peuple trompé & la liberté anéantie.

Que dans ce miroir chaque bon citoyen reconnoiffe la place qu'il doit occuper, s'il n'a affez de courage pour anéantir tant de crimes, fe fauver & fauver fa patrie.

En conféquence je demande que tout calomniateur reconnu foit pourfuivi comme traître à la patrie, & que le fidèle dénonciateur foit foutenu par tous les bons patriotes.

Vous voudrez bien m'avifer de l'endroit où eft la commiffion que juftement vous m'avez accordée hier, & arrêter, mon innocence conftatée, que mon calomniateur fubira la même peine que vous deviez m'infliger; qu'il en fera de même de tous ceux qui auroient l'impudeur d'imiter fon exemple, & par-là vous ajouterez à tant d'autres actes de juftice, celui de ne plus donner au criminel le fpectacle délicieux de voir fans ceffe la vertu fur la fellette.

Signé, Cusset, repréfentant du peuple.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

Aux Représentans du peuple Saint-Just & Lebas à l'armée de la Moselle.

Le 3 nivôse, l'an II de la République une & indivisible.

CITOYENS MES COLLÈGUES,

Il m'est bien doux d'apprendre, par mes collègues du comité de sûreté générale, que faisant droit aux pièces dont ils sont nantis relativement à Rouffrat, curé de Neuf-Chef, & au tribunal révolutionnaire de la force armée du département de la Moselle, ils vous aient déféré en définitif cette importante affaire. Ceux qui veulent tromper prennent promptement le masque du patriotisme & cherchent à entourer les représentans; & si vous êtes à Metz, Gobert, Mogeau, Trottebarre, Lemoine, curé de Longwy, & Bessierre, général de brigade, sont aux petits soins & hurlent le patriotisme pour surprendre votre religion, comme ils ont surpris celle de nos braves collègues: ce sont là les meneurs de la société de Metz, qui, avec des intentions pures, fait, sans le croire, beaucoup de mal. Pour connoître Rouffrat, curé de Neuf-Chef, faites-vous présenter les pièces que j'ai remises au tribunal révolutionnaire de la force armée séant à Metz, dont j'ai reçu une esquisse; ses crimes y sont consignés. Voulez-vous connoître le banqueroutier Gobert, ainsi que les autres, faites-vous représenter les procès-verbaux qui sont au district de Thionville? Là vous y verrez la lutte scélérate qu'il a osé tenir avec moi et tous les corps constitués, pour empêcher d'abattre sept cents et tant de moutons & bêtes à cornes qui devoient périr, le tout fondé sur ce que ce tanneur failli se voyoit, par mes soins, privé de tromper la nation,

en faifant allouer à fon affocié fecret toutes ces peaux, ainfi qu'il fait de toutes celles de l'armée de la Mofelle, en fa qualité d'infpecteur des vivres. Ce n'eft pas là où fe bornoient tous fes emplois; il avoit la caiffe des dépenfes fecrètes, & étoit membre du tribunal révolutionnaire de la force armée. Avant cette confiance aveugle il étoit malheureux, & aujourd'hui il eft riche & fait de groffes dépenfes; il eft aifé de vous inftruire de tout par un agent fecret.

Il faut que vous fachiez que ce Rouffrat, prêtre facrilége, avoit par moi été chaffé de fa cure & mis à la maifon d'arrêt, d'où il n'est forti que fous la condition que l'évêque le placeroit dans une ville où il ne pourroit nuire; mais arrivé à Metz, lieu de fa naiffance, il fe joignit aux Gobert & compagnie pour tromper le peuple & exercer leurs brigandages.

L'on mit à la fociété de Metz en queftion fi l'on m'arrêteroit, l'on n'ofa: mais l'armée révolutionnaire crie, ils osèrent tous; & fe regardant comme autant de nouveaux rois, ils inftallèrent, au mépris de la repréfentation nationale, le curé Rouffrat à Neuf-Chef; le curé réinftalla la municipalité, & fit incarcérer Arnoud, Pierrot & Prifcat de Neuf-Chef, que j'avois placés à la municipalité. De tels attentats à la fouveraineté du peuple que nous repréfentons ne connoiffent point de terme au fupplice. Mon affaffinat deux fois médité, je ne puis dire par qui, mais bien prouvé par poignards & procès-verbaux qui font en mon pouvoir, vit fuccéder un arrêté de m'appréhender au corps; ce que j'ai appris à Paris. Enfin ce tribunal liberticide fit tomber fes coups fur Lafontaine, procureur-fyndic du diftrict de Thionville, qui m'avoit prévenu de tout; ils arrivent, le deftituent, l'emprifonnent & veulent mettre à fa place ce curé de Longwy, appelé Lemoine, que le peuple a

rejeté, exercent une exaction dont j'ai en partie la note, qui fait horreur & qui souille l'histoire de notre révolution. Ils ont fait plus, lorsque je fus parti, cette armée s'est répandue sur la frontière avec une commission, pour s'informer de ma conduite & forcer les citoyens à déposer contre moi. Je ne sais le résultat de cette scélératesse; mais tranquille avec moi, je braverai leur seconde dénonciation comme la première, dont la Convention a fait le plus vil mépris.

Pourtant il est vrai de dire que leurs crimes sont grands en raison de ce qu'ils savoient que je devois m'être fait un nombre infini d'ennemis, en mettant trois fois Thionville en état de siége par mes réquisitions, tant en fourrages que grains de toutes espèces, ayant été à la levée en masse, à celle de la première réquisition & à celle des chevaux, &c. &c. Pourtant je me persuade que je leur ai fait trop de bien pour qu'ils réussissent: au surplus je m'en f...., j'ai trop long-temps parlé de moi.

Parlons de l'intérêt du peuple: si la Montagne, déja trop avilie (vous savez ce qui est arrivé à nos collègues), perd la confiance du peuple, le peuple est perdu; parons ce coup, nous nous en occupons en ce moment: & vous, mes collègues, pour prouver au peuple que jamais les montagnards n'ont eu que des intentions pures en créant des armées révolutionnaires, arrêtez que tous ceux du département de la Moselle qui ont été mis à contribution enverront leur état, ainsi que ceux qui devoient payer; mais promettez-leur que leurs noms ne paroîtront pas, sans quoi ils sont si tremblans que personne n'osera parler pas plus qu'à Neuf-Chef: vous aurez, mes amis & collègues, rendu un grand service à la patrie.

Je pense bien que Gobert & ses complices vous rendront compte du droit qu'ils avoient d'aller contre

la repréſentation nationale ; pourquoi ils ont fait incarcérer Arnoud, Pierrot & Priſeat, & non Rouffrat contre qui j'avois donné des pièces que vous verrez ; pourquoi ils ont incarcéré Lafontaine, procureur-syndic du diſtrict de Thionville, pour y placer le calotin Lemoine, & pourquoi il gémit encore en priſon, & alors vous tiendrez le fil d'une grande intrigue ? Si vous jugez convenable, je vous enverrai la poſition des cantonnemens de cette frontière que vous comparerez avec celle que je deſirérois pour le bien public, & par là vous verrez que Beſſierre, général, n'eſt qu'un ſot ou un gueux.

Salut, républicains, & fraternité.

Signé, Cusset, repréſentant du Peuple.

C'eſt ainſi que parle l'homme vrai ; il donne les renſeignemens où l'on peut trouver la vérité écrite.

Le citoyen Cuſſet aux citoyens Saint-Juſt & Lebas, repréſentans du peuple près l'armée de la Moſelle.

Paris, le 19 nivôſe, l'an II de la République une & indiviſible.

Citoyens collègues,

Par ma lettre du 3 nivôſe je vous ai donné des renſeignemens authentiques ſur la conduite coupable du tribunal révolutionnaire de la force armée de la Moſelle, & notamment ſur celle de Gobert, dont les prévarications ſont conſtatées par les pièces probantes que j'ai entre les mains, & que j'ai miſes ſous les yeux du comité de ſûreté générale, qui vous a écrit à ce ſujet.

La cauſe du peuple ne doit jamais être abandonnée

dans quelle difpofition qu'on fe trouve, & je me perfuade bien fortement que dans l'inftant où vous avez reçu nos lettres, vous étiez tout occupés du grand coup que vous prépariez à nos ennemis, & dont le succès vous couvre de gloire, ainfi que l'armée de la Mofelle qui s'eft fi bien diftinguée, que la patrie lui confervera une reconnoiffance éternelle; néanmoins après des fuccès fi profpères à la république, après avoir terraffé les ennemis de l'extérieur, ceux de l'intérieur ne méritent pas moins votre attention. C'eft fur-tout dans l'ivreffe d'un grand triomphe qu'ils cherchent à furprendre notre religion: c'eft le piége fans doute qui vous a été tendu; car d'après les avis que je vous ai donnés, je n'ai pas été peu furpris de voir ce Gobert honoré encore de votre confiance, & chargé par vous d'une miffion. Si je n'euffe penfé qu'il devoit remporter des objets fecrets de vive voix, fi je ne me fuffe repofé fur l'amour du bien qui vous anime, fi je n'euffe eu pour vous tout le refpect & l'eftime que je defire qu'on ait pour moi, j'aurois cru de mon devoir de faire mettre fur-le-champ ce perfide en état d'arreftation. Je refte donc vivement perfuadé qu'au premier moment vous rendrez juftice au peuple, dont vous êtes les mandataires. Quant à moi, ma confcience fe trouve valablement déchargée par mes deux lettres & les démarches que j'ai faites au comité de sûreté générale; je préfume bien auffi que la même ardeur vous conduit, & que vous ne laifferez pas la vôtre chargée d'un pareil fardeau.

Salut, fraternité, amitié & fecours aux patriotes opprimés.

Signé, Cusset, repréfentant du peuple.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, UNION.

Thionville, le 5 nivôse, l'an II de la République une & indivisible.

Tout républicain doit rendre hommage aux dieux tutélaires de la Montagne ; c'est à eux que nous devons la liberté.

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Je ne puis te cacher davantage la justice que tout un chacun te rend dans Thionville, tous ceux qui sont à la hauteur de la révolution, & tous ceux à qui des motifs t'ont rendu susceptible de leur rendre justice, tous les habitans de la campagne particulièrement te regretient..... La majeure partie des bourgeois dernièrement te desiroit pour leur rendre justice ; ils se disoient les uns aux autres, si le représentant Cusset étoit ici, à coup sûr il nous rendroit justice : c'est dans la contribution que l'armée révolutionnaire fit. Il fut un temps où des malveillans & des contre-révolutionnaires faisoient tout ce qu'ils pouvoient pour entraver tes opérations ; il faut voir aujourd'hui, & depuis que tu es parti, comme les choses vont mal. Tu fis approvisionner les magasins de la République ; il ne nous reste dans les magasins de Thionville, pour une garnison très-foible, que pour deux mois de vivres, & si l'armée prend son quartier d'hiver & qu'elle vienne nous aider, il est temps de prendre des mesures vigoureuses pour y survenir : si tu étois là nous n'en serions pas à la détresse où nous sommes.

Ton concitoyen,

Signé, DUBOURGUET, aide-garde-magasin de vivres.

Aux membres composant le tribunal criminel du département de la Moselle, à Metz.

Paris, le 18 nivôse, l'an II de la République française une, indivisible & démocratique.

CITOYENS,

Le comité de sûreté générale de la Convention nationale, à qui j'ai mis sous les yeux les prévarications de certains individus, avoit chargé mes collègues près l'armée de la Moselle de les châtier; mais l'affaire qui vient de se passer à cette armée les occupoit tellement, qu'ils ont été dans l'impossibilité de remplir un devoir aussi sacré : le mien est de vous demander quels sont les motifs qui vous autorisent à garder en vos mains les pièces contre Rouffrat, curé de Neuf-Chef, & laisser ce scélérat jouir de l'impunité de ses crimes. Si je n'eusse été malade en arrivant à Paris, déja des coupables auroient été punis. Je dois aussi vous demander pourquoi vous retenez Lafontaine, procureur-syndic, ainsi que tant d'autres, sans instruire leur procès ? Rappelez vous donc que ce tribunal révolutionnaire n'existe plus, & que le décret d'hier les mènera où il faut ; songez que les tyrans de toute espèce seront bientôt détruits. Je laisse copie de cette lettre au comité de sûreté générale, à laquelle j'annexerai votre réponse ou le refus que vous pourriez en faire.

Signé, CUSSET, représentant du peuple.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.